

Paysan Elite

400 Fcfa

Au cœur du
Développement
durable

BIMENSUEL D'INFORMATIONS ET
D'ANALYSES POUR LE DEVELOPPEMENT
DU MONDE RURAL

N° 142 de Mars 2024

Site web : www.paysanelite.com

Directeur de la Publication : Claude René KANA KANA - TEL. (237) 694 35 06 76 / 675 47 63 03 - E-MAIL: paysanelite2009@yahoo.fr

FLAMBÉE DU PRIX DU CACAO Les raisons



- Contexte international porteur ;
- Amélioration continue de la qualité de la fève camerounaise ;
- Chute de la production au Ghana due aux perturbations climatiques ;
- Ravages de la maladie de Swollen Shoot en Côte d'Ivoire ;
- Analyse.

P.8

Siap 2024

L'Irad fait sensation avec son café 100% arabica bio

Le nom de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (Irad) est désormais gravé dans les annales de l'histoire pour ses prouesses dans le domaine de la recherche agricole.

P.11



Promotion d'une agriculture compétitive Minader et Guce signent un accord de partenariat

Le Minader pourrait engranger des bénéfices cumulatifs énormes sur la plateforme e-phyto, en considérant les économies d'envoi de documents par courrier express, de l'ordre de 2 600 000 000 de Fcfa.

P.6

La Lettre de la Rédaction

Plus de rigueur

P.2

Paysanne Elite



Christiane
Beyene Ateba
épse Baliaba
**Une cheffe
d'entreprise au
parcours inspirant**

P.2

Egalité homme-femme au Fodecc
Une réalité

P.10

Office National du cacao et du café
Des perspectives nouvelles

P.9

Propac / Agro écologie
Les experts se concertent

P.4

Aquaculture
**Albert Kouinche investit
10 milliards**

P.4

Bonnes pratiques culturales
Comment planter l'avocatier
(Persea americana Mill.)

P.15

Campus de l'IRAD
Culture de poivre

P.14

Grands projets structurants
**Absence ou négligence du
secteur agro-sylvopastoral
et halieutique**

P.3

Assemblée générale de CROPLIFE Cameroun
**Les défis de la veille réglementaire sur la qualité des
produits agricoles explorés**

P.4

La Lettre de la Rédaction**Plus de rigueur**

Claude René Kana Kana

La demande en matière de consommation de poissons sur le triangle national était de 400 000 tonnes en 2023. Ce chiffre correspond exactement à la quantité de poisson qui aurait suffi pour répondre aux besoins des Camerounais. Car, ceux-ci espéraient avoir cette denrée non seulement en quantité, mais surtout en qualité sur leur table. Malheureusement, la production n'a été que de cent cinquante mille tonnes selon des sources crédibles. Soit exactement moins de trente-huit pour cent (38%) du taux attendu par les consommateurs.

Ce gros déficit enregistré l'année dernière risque de se répercuter une fois encore sur la quantité attendue en 2024. Au regard des dispositions qui ont été prises par les autorités au plan national pour résorber ce qui ressemble énormément à une crise. Car, si sur le plan des propositions que font les associations des consommateurs, les observateurs de la scène économique nationale, les masses médias et bien d'autres acteurs, il ressort des éléments qui pouvaient aider à la maîtrise de la situation, il est malheureusement regrettable que des initiatives ne soient pas prises pour combler le déficit. Or, il est facile de constater que la faible quantité de poisson qui arrive sur le marché et ne parvient pas à satisfaire les consommateurs est due à la forte priorisation des importations. Des opérations qui ne peuvent malheureusement pas résoudre le problème de la demande assez élevée d'une part, mais surtout de la qualité d'autre part. En effet, le poisson qui arrive au Cameroun grâce aux exportations massives, n'est pas du poisson de qualité et arrive dans les poissonneries après des mois de stockage.

Revenons sur cette situation qui irrite l'ensemble des consommateurs, pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur le fait que seule la rigueur sur les choix devant juguler cette situation peut permettre de sortir de l'impasse. Une rigueur qui aurait tout son sens si les mêmes pouvoirs publics conviennent finalement d'accroître la production nationale en mettant à la disposition des jeunes producteurs des subventions qui leur permettraient de produire en stock. En tout cas, il faut redéployer les organisations de producteurs et tous ces jeunes qui sont formés dans les écoles et les facultés comme celle de Yabassi.

Cette stratégie nécessite bien évidemment le renforcement des politiques publiques de financement des projets agrosylvopastoraux et halieutiques. Des politiques qui ont marquées par de nombreuses légèretés par le passé et surtout en 2023, et qui n'ont pas permis d'atteindre les objectifs surtout sur le plan de la production. Il faut donc un peu plus de rigueur. Cela va permettre de produire un peu plus. De produire aussi en qualité, pour le bonheur des consommateurs.

Christiane Beyene Ateba épse Baliaba**Une cheffe d'entreprise au parcours inspirant**

Le parcours et l'expérience de la Présidente des Réseaux des Femmes Transformatrices et Commerçantes des Poissons en Afrique et au Cameroun dans le monde des affaires sont une source d'inspiration pour tous ceux qui nourrissent des appréhensions au sujet de ce secteur d'activité économique.

Elle s'appelle Christiane Beyene Ateba épse Baliaba. Elle est l'une des rares Camerounaise qui a cru à la force de l'entrepreneuriat dès sa tendre jeunesse. Insatisfaite de son salaire alors enseignante des écoles maternelles, la brave et dynamique dame fourbis ses armes dans le monde des affaires à travers la transformation et la commercialisation des produits de pêche. Aujourd'hui, Christiane Beyene Ateba épse Baliaba, promotrice d'une poissonnerie, se frotte les mains. Sans complexe aucun. "Je suis la Présidente des Réseaux des Femmes Transformatrices et Commerçantes des Poissons en Afrique et au Cameroun.

Je suis également membre des Interprofessions Acquacoles du Cameroun. J'ai été institutrice des écoles maternelles. Voyant que le salaire n'était pas satisfaisant, je suis entrée dans les affaires où j'ai commencé à commercialiser les produits de pêche. Je faisais la ligne de Kribi-Yaoundé et Douala-Yaoundé. La cité capitale n'ayant pas d'eau douce, pour consommer du poisson frais, cela passe par nous. Dès lors, je transforme et je commercialise le produit. Je suis également membre de plusieurs plateformes, parce que je touche à tout. Je suis aussi Présidente des éleveurs des petits ruminants, de la volaille et des poissons".

Répondant à la question de savoir si l'entrepreneure est-elle une femme comblée aujourd'hui dans ses activités, "J'ai toujours dit aux gens que je préfère l'entrepreneuriat, c'est-à-dire créer des structures. Je suis aujourd'hui propriétaire de ma petite poissonnerie, qui me permet de nourrir ma famille. On n'est pas trop à l'aise, mais ça va; on se bat.

Beaucoup de jeunes, aujourd'hui partis dans de grandes écoles, espèrent travailler dans des bureaux. Ce qui n'est pas facile à l'heure actuelle. Le taux du chômage est très élevé. Ce n'est pas seulement au Cameroun. Partout où je suis passée, ce sont les



mêmes problèmes qu'on rencontre. Le conseil que je peux donner aux enfants, surtout les filles, car les réseaux que je représente sont des réseaux de femmes, c'est qu'au lieu de croiser les bras, c'est mieux l'entrepreneuriat, c'est-à-dire apprendre un métier et aimer ce qu'on fait. J'ai aimé ce que je fais dans ma vie. C'est pourquoi j'essaie de m'en sortir".

Réseaux d'affaires

Christiane Beyene Ateba épse Baliaba fait savoir que le premier réseau d'affaires est celui des Femmes Transformatrices et Commerçantes de Poissons, qui a été installé au Sénégal. "C'est le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, qui m'envoie la première année, en 2010 au Sénégal, pour aller représenter les femmes transformatrices et commerçantes des poissons. En partant, je n'ai pas su que c'était pour installer le réseau africain. Étant là-bas, j'ai remporté le poste de troisième Vice-présidente du Réseau Africain. Ce réseau regroupe 22 pays riverains de mer. C'est basé à Rabat au Maroc. Les femmes en Afrique ont fait le plaidoyer qu'elles veulent également élargir le réseau dans toute l'Afrique. On a fait le plaidoyer à l'Union Africaine, qui a accepté d'installer le réseau dans les 54 pays de l'Union Africaine. Ce réseau-là est basé en Tanzanie. On a commencé par 27 pays où il y avait deux femmes qui étaient représentées. Avec l'aide de l'Union Africaine, il y a eu des installations dans une quinzaine de pays. Nous sommes déjà à 47 pays où le réseau est installé. Notre plan d'action et stratégie, c'est de couvrir toute l'Afrique. Nous sommes dans le plaidoyer pour la recherche des financements, parce que ce n'est pas facile de couvrir les 54 pays de l'Union Africaine. Pour ce réseau-là, la présidence est actuellement au Cameroun et même le premier réseau du Rafec, c'était toujours le Cameroun qui avait la présidence. Donc, pour les deux réseaux, nous sommes là. Nous avons ouvert un groupe WhatsApp, pour l'échange de bonnes pratiques. Si l'y a des activités qui se passent dans un pays, on passe par ce groupe pour partager les meilleures pratiques de ce que nous faisons surtout pour la transformation, parce que les femmes ont des problèmes avec cette phase des activités. Il faut dire que la transformation est encore artisanale en Afrique. Les femmes fument encore le poisson avec le bois et elles ne connaissent même pas la qualité de bois. Donc, nous sommes dans la sensibilisation sur les nouvelles technologies, qui aident beaucoup. Nous avons également les renforcements des capacités à ce niveau en Afrique avec nos partenaires. Il y a la Fao, l'Union Africaine, la Jaica et plusieurs autres partenaires qui nous soutiennent, parce que les projets des femmes marchent quand même en Afrique. A nos jours, il y a beaucoup de changements. Pour mon cas, même si on me demande d'aller travailler quelque part, je n'irai pas. Avec ma petite entreprise, je nourris ma famille".

Arianne TSAMO

La cheffe d'entreprise relève que beaucoup de femmes ont adhéré au Cameroun, parce qu'elle a installé le premier réseau dans les dix régions où il y avait au moins 400 par région. "Maintenant, c'est le suivi-évaluation qui nous dérange, parce que toutes ces femmes veulent être appuyées et cherchent des moyens pour cela. Maintenant, il faut rechercher les financements pour appuyer toutes ces femmes. Elles sont plus de 5000 au Cameroun, qui sont dans les mêmes réseaux. C'est avec l'aide du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales.

J'ai même demandé à notre ministère de tutelle d'essayer de redynamiser le réseau. Il existe, mais les femmes ont les mêmes problèmes qui tournent autour de la recherche des financements.

Elle fait constater qu'il y a des pénuries en termes de production des poissons. "C'est pour cela qu'on crée des Interprofessions Acquacoles. C'est pour l'élevage des poissons, parce que la carence, c'est surtout au niveau de la pêche artisanale. Il y a des périodes vraiment difficiles. À l'heure actuelle, le kilogramme de barre coûte 5.500 Fcfa. Avant, ça coûtait parfois 1500 Fcfa. On parle de l'accès aux crédits, les facilitations d'accès aux crédits aux femmes. Moi, en tant que leader, j'ai toujours combattu l'accès aux crédits, parce qu'il y a des garanties qu'on inflige. Parfois, on demande les permis de bâti. Ce ne sont pas les femmes qui ont ces documents qu'on nous demande. Ce sont les maris. Voilà autant de difficultés que nous rencontrons. Notre stratégie, ce sont les tontines. Nous travaillons en enlevant un peu dans les bénéfices et à la fin du mois, on peut cotiser une somme qui peut créer son capital ou le renforcer, pour pouvoir s'en sortir. C'est tout ce qu'on peut faire pour avancer". Le parcours de Christiane Beyene Ateba épse Baliaba permet donc de comprendre que lorsqu'on veut mener une vie épanouie, faire fortune, il est mieux d'entreprendre des activités génératrices de revenus. Elle a choisi de vendre les produits de pêche. Cette activité lui offre de nombreuses responsabilités qui lui permettent aujourd'hui de faire le tour du monde.

Pertes post-récoltes

Pourquoi le mal persiste ?

Alors que la demande alimentaire du pays s'accroît chaque jour un peu plus, la tendance des pertes post-récoltes (PPR) est aussi à la hausse, qu'il s'agisse des fruits ou des légumes. Pourquoi le mal persiste alors qu'il a déjà été clairement diagnostiqué ?

Dans le milieu agricole, les pertes post récoltes désignent les pertes alimentaires enregistrées entre la récolte et la consommation, c'est-à-dire avant que le produit ne parvienne au consommateur. Il s'agit d'un phénomène proche du gaspillage caractéristique des pays industrialisés. Les aliments sont jetés alors même qu'ils sont consommables.

Au Cameroun, les pertes-post récoltes sont imputables à l'emploi d'une mauvaise technique qui endommage le produit ou lors du stockage, du fait des conditions inappropriées d'entreposage induisant entre autres du niveau élevé d'humidité. Elles sont causées aussi par l'exposition des produits à une température excessive, à une mauvaise ventilation des entrepôts. Ce qui a pour effet d'entretenir des infestations parasitaires. Le facteur aggravant est le manque d'infrastructures de transport qui réduit l'accès aux marchés et accroît le retard dans l'écoulement.

Facteur aggravant : manque d'infrastructures de transport

Au-delà des pertes quantitatives, les PPR englobent aussi les pertes de qualité notamment en termes de valeur nutritionnelle, en raison de la contamination par des mycotoxines ou sur le plan d'opportunités économiques.

Elles apparaissent comme étant une pro-



blématique majeure pour tous les acteurs de l'agriculture camerounaise en raison des impacts importants qu'elles présentent. Aussi le pays perd-il plus de 25% de sa production agricole après les récoltes, à cause du manque d'infrastructures de conservation. Pour ce qui est des céréales par exemple, et selon les informations relayées par la FAO et la Banque mondiale, plus de 20% du volume de grains produits en Afrique subsaharienne est perdu chaque année pour un montant de plus de 6 milliards \$ or ce stock peut permettre de répondre aux besoins minimum annuels d'environ 48 millions de personnes. Certes l'ampleur des PPR varient d'un pays à un autre et selon le produit. La tomate constitue l'un des produits les plus touchés par les pertes post-récoltes. Elles sont de l'ordre 40% chaque année dans la région de

l'Est selon les données statistiques de la FAO et de la plate-forme régionale des organisations professionnelles agro-sylvopastorales et halieutiques du Cameroun (Plano-Pac). Si le phénomène n'est pas seulement l'apanage de la région du Soleil levant, il s'agit d'un véritable drame que vivent les producteurs agricoles dans toutes les autres régions du Cameroun chaque année.

Des machines de transformation appropriées

Malgré l'étendue des dégâts, des pistes de solutions existent. En son temps, la Mission de Régulation des Approvisionnements en Produits de grande consommation (Mirap) envisageait de construire des infrastructures «permettant d'allonger les délais de conservation» des produits agricoles de grande consommation. Cyprien Bamzok Ntol, le

Directeur général de cet organisme public camerounais, créé au lendemain des émeutes de la faim qui ont secoué le pays en février 2008 indiquait que ce projet allait permettre de réduire les «pertes post-récoltes estimées à près de 25%», émettant le souhait de les voir ramener à 5%.

Pour une action efficace contre les pertes post-récoltes, la mobilisation de tous les acteurs impliqués dans la chaîne de valeur agricole est nécessaire. Elle réside dans la mise à disposition de machines de transformation appropriées, à moindre coût, permettant aux agriculteurs de réaliser une première étape de la transformation de certaines denrées périssables. Autrement dit, «Une manière fondamentale pour le secteur public de réduire les PPR est d'apporter un coup de main aux producteurs avec des solutions de stockage à bas coût, une petite technologie qui peut être fournie avec le prix et les données du marché, souvent obtenus avec l'utilisation des plateformes mobiles».

Naturellement, un investissement conséquent dans le réseau routier rural afin d'améliorer l'accès des petits producteurs aux marchés et réduire le trajet des produits agricoles, est un impératif catégorique. Tant il est vrai que la quasi-totalité des producteurs sont installés dans des zones où les infrastructures n'existent pratiquement pas. Le dernier aspect sur lequel il faudra se pencher reste la difficile équation du financement. Car il faut qu'un paysan ait la capacité de produire et de stocker. L'accès aux financements et à la technologie doit, de ce fait, être facilité. Tous ces aspects sont connus que ce soit des producteurs, soit du gouvernement. C'est donc dire que le remède est connu.

Martin Paul Akono

Grands projets structurants Absence ou négligence du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique

Serait-ce le cas de le dire à l'observation de ce qui se passe sur le terrain alors même que des projets et des programmes ont été confectionnés à cet effet pour un réel décollage de ce secteur d'activité dont on sait pourtant qu'il pourrait induire une réelle croissance économique.

Le Cameroun est engagé dans un ambitieux programme en vue de l'émergence économique à l'horizon 2035. Cela a été annoncé par Paul Biya, Président de la République. Il s'agit d'œuvrer à transformer le Cameroun en chantier de l'émergence, c'est-à-dire, «en un pays qui crée des richesses et les redistribue de manière équitable; en un pays qui offre à tous des opportunités égales d'épanouissement; en un pays à la croissance forte et durable; en un pays à la sécurité alimentaire renforcée, bref en un pays du bonheur de tous et de chacun.»

Au regard de l'immensité des défis, il nécessite un engagement sans faille et sans réserve de tous les Camerounais excellant dans les domaines de pointe. Question de mettre leur expertise au service du développement du Cameroun.

Les grands projets structurants, dont les travaux sont pour certains encore en cours de réalisation, pour d'autres, déjà livrés devraient constituer les leviers essentiels. Il a aussi été dit que l'autre face visible de cette grande mobilisation devrait porter sur les mines, les hydrocarbures, la protection environnementale et les industries associées, les services à forte valeur économique, l'économie numérique et davantage l'agriculture dont on sait qu'elle a été à l'origine de l'industrialisation des plus grandes puissances mondiales. Il a même été identifié quatre (04) pôles d'activités économiques : Le pôle industriel de production et de transformation à travers la construction des centrales thermiques, la construction des barrages hydroélectriques, la



création et la gestion des Pme-Pmi ; Le pôle de services et des nouvelles technologies prenant en compte le relèvement du niveau d'infrastructures de transport, l'amélioration de structures sanitaires et hospitalières, le développement de l'éducation de base, la densification de la carte scolaire et des institutions d'enseignement maternel, primaire et secondaire, technique et professionnel, l'amélioration de l'offre de formation académique, universitaire et professionnelle, l'augmentation de l'offre de communication sociale et téléphonique, la connexion à internet haut débit et aux réseaux sociaux, sans oublier le pôle agricole et environnemental qui tient compte de la protection de l'environnement, la préservation des écosystèmes et davantage la révolution agricole avec l'avènement de l'agriculture de deuxième génération. Pour y parvenir, il revenait au pôle de la gouvernance de procéder à une gestion saine et ri-

goureuse des finances publiques ; poursuivre la lutte sans contre la corruption et les détournements des deniers publics ; mettre à contribution de toutes les institutions chargées de la lutte contre ces fléaux : la Commission Nationale Anti-corruption (Conac), l'Agence d'investigation Financière (Anif), la Cour des Comptes, le Tribunal Criminel Spécial (Tcs).

Dans le cadre de la Snd 30, la Stratégie de Développement du Secteur Rural devait combler le besoin des pouvoirs publics de s'arrimer aux nouveaux instruments d'orientation de la politique économique nationale et de planification. Le secteur rural, bien qu'il semble concerner principalement les quatre ministères techniques que sont le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (Minader), le Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (Minepia), le Ministère des Forêts et de la Faune (Minfor) et le Ministère de l'Environnement, de

la Protection de la nature et du Développement Durable (Minepded), a mis en évidence de nombreuses et complexes relations intra et intersectorielles, nécessaires pour assurer le développement harmonieux et accéléré du secteur. Comment comprendre que grand-chose n'aït été fait malgré toutes les dispositions ainsi prises ? C'est à peine s'il existe une interprofession véritable dans ce secteur. C'aurait été le cas que par exemple que la Cicam ne serait pas en état de banqueroute alors qu'avec la mise en place d'une chaîne de valeurs des spéculations et conséquemment d'une interprofession, ce fleuron de l'agro-industrie ne connaîtrait pas une telle situation. La filière coton ne serait pas l'unique exemple à prendre en compte. Le phénomène étant pratiquement vécu dans la généralité. Si des soubresauts sont ressentis dans le secteur privé où quelques opérateurs économiques essaient de mettre en place des unités dans lesquelles cette interprofession existe. Ce qui n'est pas assez significatif au regard des potentialités dont dispose le Cameroun. On en est encore aujourd'hui à enregistrer des Pertes Post-récoltes record. Des balbutiements sont encore et toujours faits au sujet de la production de blé alors que des dispositions ont été prises en plus haut lieu pour que soit mis à la disposition de l'Irad des fonds nécessaires pour l'accentuation de la recherche. Mais rien ne semble bouger de ce côté. On eût qu'on se complairait aux importations qui en réalité, ne profitent qu'à ces «commerçants».

Des exemples qui démontreraient de l'effectivité de cette négligence ou de cette absence du secteur agro-sylvopastoral et halieutique dans le cadre des projets structurants, sont légions. Pour se sortir de cette situation, une véritable volonté politique est indispensable.

Adama

Agro écologie

On se concerte

Une rencontre entre experts dans ce domaine est prévue à Douala du 2 au 4 avril prochain.

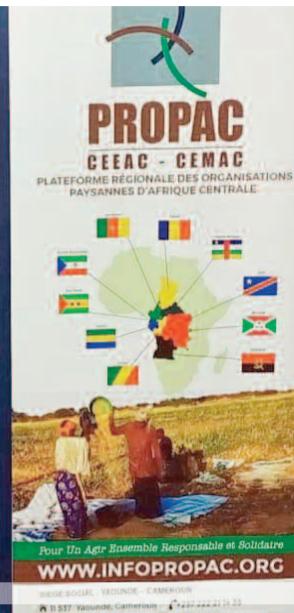
« Agro-écologie et système alimentaire durables : quelle approche pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique centrale », tel est le qui sera soumis à la réflexion des participants. Un thème choisi en fonction des exigences observées ces dernières années sur le plan nutritionnel. En effet, si les gouvernements des divers pays de la sous-région Afrique centrale se battent ces dernières années pour octroyer à leurs consommateurs des denrées alimentaires de bonne qualité, il reste que les experts doivent se concerter de temps en temps pour éviter des dérapages.

Plusieurs modules

La rencontre permettra de se pencher sur plusieurs modules. Il est également prévu des ateliers. Les participants à ces ateliers feront certainement des



Le président de la Propac



propositions qui entrent dans le cadre de l'amélioration de la situation nutritionnelle dans cette partie du continent africain. Entre autres modules qui regrouperont les experts au sein des ateliers pour un travail de groupe, on peut retenir :

Elaboration d'un plan d'action pour une transition agro-écologique réussie en

Afrique Centrale

« L'agro-écologie ne consiste pas seulement à changer les techniques agricoles, mais aussi à transformer les politiques, la science, les cultures et les économies pour créer des systèmes alimentaires plus justes »

Il y a également le modules suivant : Gestion de l'eau pour faire face au changement climatique - par ex. développer de nouvelles pratiques de gestion des sols, d'identification de cultures et de systèmes de culture adaptés, de systèmes agroforesters adaptés, etc. ; technologies telles que le goutte-à-goutte et la mobilisation des énergies renouvelables, les nouveaux procédés participatifs de gestion de l'eau, par un chercheur D'autres modules sont retenus, et feront l'objet des débats. Il est également prévu des débats.

Joseph Moussi

Assemblée générale de CROPLIFE Cameroun Les défis de la veille réglementaire sur la qualité des produits agricoles explorés

Le gratin camerounais de l'industrie phytosanitaire réuni au sein de CropLife Cameroun a tenu sa 38ème Assemblée générale, le 27 mars 2024, à Yaoundé. C'était en présence des responsables du Ministère de l'agriculture et du développement rural.

Les défis de la veille réglementaire sur l'amélioration de la sécurité sanitaire des produits agricoles au Cameroun ». C'est sous ce thème évocateur que CropLife Cameroun s'est réuni en sa 38ème session à Yaoundé.

Il était question non seulement d'explorer les défis de la veille réglementaire sur la qualité des produits agricoles du Cameroun en vue d'assurer une sécurité alimentaire durable; mais également d'explorer les solutions pour relever les défis liés à l'application des textes existants et faire le devoir de suggérer quelques pistes de solutions développées par CropLife Cameroun au titre de leur contribution pour améliorer la qualité sanitaire des denrées agricoles produites aux Cameroun.

En effet, CropLife Cameroun est la branche nationale de CropLife International, association Internationale des firmes Agro pharmaceutiques, qui prône une gestion éthique et responsable des produits phytosanitaires. Elle œuvre en faveur du respect de l'environnement, de la protection de l'utilisateur et de la sécurité du consommateur, par une utilisation raisonnée et judicieuse des produits de protection des plantes. CropLife Cameroun est une organisation professionnelle qui regroupe de nos jours 15 entreprises avec 400 employés et représentant 70% du marché camerounais de l'Agro pharmacie.

« En tant que partenaire du ministère de l'agriculture et du développement rural, CropLife Cameroun ne ménage aucun effort pour soutenir les actions visant le développement de l'agriculture camerounaise en générale et celui de la filière phytosanitaire en particulier. Ces actions concernent notamment les formations des producteurs agricoles, des revendeurs des produits phytosanitaires et au-



Une vue du panel

tres acteurs de la filière sur les bonnes pratiques agricoles qui garantissent notre sécurité alimentaire et la protection de l'environnement ; la formation des formateurs chargés d'animer les formations sur les bonnes pratiques phytosanitaires ; le renforcement des capacités des agents publics en charge de la réglementation et du contrôle des produits phytosanitaires ; la réactualisation et la diffusion de l'index phytosanitaire au Cameroun qui sert de guide aux différents acteurs de la filière ; etc.»> Précise le président de CropLife Cameroun, Henri Fosso

L'association entend ainsi donc persévétrer dans cette noble voie pour un rayonnement des produits agricoles tant au niveau national qu'international.

Sécurité alimentaire

Les populations du monde et celle du Cameroun en particulier est en pleine croissance et le plus grand défi est d'assurer une alimentation en quantité et en qualité à cette population. Pour y arriver, le président Fosso Henri pense qu'il est question de veiller sur la bonne condition de la plante, car cette dernière a besoin d'une bonne santé pour donner un rendement optimal afin de garantir la sécurité alimentaire qui a été fragilisée ces dernières

années par certains facteurs, en l'occurrence, les changements climatiques, les différentes crises mondiales qui ont contribué à la flambée des prix et à la rareté des intrants agricoles sur les marchés.

La veille réglementaire est donc l'outil essentiel pour améliorer la sécurité sanitaire des produits agricoles au Cameroun. Elle permet de détecter les risques potentiels, de réagir rapidement et d'assurer la conformité aux normes et réglementations en vigueur. C'est dans cette optique que CropLife a institué en son sein, une commission spécialisée sur la veille réglementaire afin d'apporter sa contribution au développement durable de l'agriculture à travers l'amélioration de la sécurité sanitaire de nos produits agricoles.

Nous espérons que les échanges des membres de l'Assemblée générale de CROPLIFE aideront à la consolidation des acquis, à l'identification de nouvelles solutions et à la définition de nouvelles pistes de recherche aptes à pallier aux insuffisances. C'est sur cette aspiration que nous espérons que ces échanges porteront des fruits à la dimension de leurs attentes mutuelles afin que prospère davantage l'agriculture au Cameroun.

A.T



Photo de famille

Aliments pour poissons

Albert Kouinche investit 10 milliards pour la création de Fish & Co

C'est dans cette perspective que le patron de Express Union a signé récemment une convention d'exonérations fiscale-douanières avec l'Agence de promotion des investissements (API).

Le PDG de Express Union, Albert Kouinche, et l'Agence de promotion des investissements (API) ont signé un accord d'exonération fiscale-douanière relativ à la création de l'entreprise Fish & Co. Il s'agit de la dernière trouvaille de l'homme d'affaires camerounais qui verra le jour au cours du premier trimestre de 2024.

Pour ce projet, l'homme d'affaires a investi 10 milliards et s'est entouré de partenaires étrangers tels que l'américain Marco Technology pour la construction de silos, le vietnamien RIA spécialisé dans la recherche et exploitation aquacole et le brésilien Ferraz Maquinas Engenharia LTDA pour la fabrication des équipements de production.

Globalement, Fish & Co est un complexe aquacole reparti en trois unités industrielles de production d'aliments extrudés, de pellets et d'élevage aquacole. Les unités dudit complexe sont en construction dans l'arrondissement de la Dibamba (Littoral) et dans la ville de Kribi (Sud).

Dans le détail, l'entreprise sera constituée d'une



usine de production d'aliment pour animaux répartie en deux lignes. La première ligne, qui devrait être achevée d'ici fin 2023, doit produire annuellement 5 000 tonnes d'aliments pour crevettes, 15 000 tonnes d'aliments extrudés pour les poissons et 30 000 tonnes d'aliments pelletés pour les bovins, volailles et espèces porcines. La seconde ligne sera construite après trois ans d'activité en vue de produire 50 000

tonnes d'aliments extrudés et 100 000 tonnes de pellets. Ces deux lignes seront installées sur une superficie de deux hectares à Kendeck et vont créer 124 emplois directs et 200 emplois indirects. 5 000 hectares de culture de maïs et de soja sont prévus pour assurer l'approvisionnement en matière première.

Pour ce qui est de la seconde unité, elle sera consacrée à l'élevage industriel de poissons de

table (tilapia et carpe), alevins et géniteurs. Une ferme d'une superficie de 50 hectares située à Pitti Gare, sur les berges du fleuve Dibamba, va abriter 30 étangs de superficie variante de 600 à 1 600 m², 100 cages de volume 162 m³, une chambre froide d'une superficie de 626 m² et une écloserie d'une capacité de production de 3 millions d'alevins à la première année. Cette seconde unité engendrera 45 emplois directs et prévoit une production de 600 tonnes de poissons au démarrage.

La troisième unité quant à elle sera installée dans la ville de Kribi sur une superficie de cinq hectares avec une capacité de production de 30 tonnes de crevettes marines et d'eau douce par an.

La création de cette nouvelle entreprise permettra à Albert Kouinche de diversifier davantage ses investissements. En effet, en plus d'être présent dans le secteur de la microfinance depuis 2006 avec son établissement financier Express Union, il s'est également déployé dans le secteur de l'hôtellerie et de l'immobilier à travers son entreprise Nofik Hôtels et Tourism en 2021. Le chef d'entreprise possède aussi des actions dans les filiales pays de quelques banques et assurances notamment Banque Atlantique Cameroun et Atlantique Assurances Cameroun.

Martin Paul Akono

Apiculture dans l'Adamaoua

« On produit le meilleur miel camerounais bio et pur »

Dans l'Adamaoua, « on produit le meilleur miel camerounais parce qu'il est bio, mûr et pur »

Le nectar récolté dans le nord du pays est réputé pour sa saveur et ses qualités nutritionnelles, prisées jusqu'en Arabie saoudite.

Il a le goût « profond et exquis du nectar », les « couleurs du soleil », la « douceur du velours », « d'excellentes valeurs médicinales ». Lorsque les apiculteurs de l'Adamaoua, l'une des trois régions septentrionales du Cameroun, décrivent leur miel, les superlatifs pleuvent. Chacun veut mettre en avant la spécialité de sa localité, les fleurs « multicolores », les abeilles naturelles, la « générosité » de la savane...

« L'Adamaoua produit le meilleur miel de tout le pays, en quantité et en qualité », vante Babba Hamadou, apiculteur à Ngaoundéré, la capitale régionale. Ce chef de village, par ailleurs président du comité de gestion de la Scoops des apiculteurs exhibe, tel un trophée, un bidon de cinq litres contenant le précieux nectar extrait, insiste-t-il, « sans produits chimiques ».

Selon les statistiques officielles, en 2015, le Cameroun a produit 3 341 tonnes de miel. Plus de la moitié provenait de l'Adamaoua, où l'apiculture se pratique depuis des décennies. Le miel issu de cette région du nord est vendu dans tout le Cameroun, aux pays voisins (Nigeria, Gabon, Tchad...), en Europe et jusqu'en Arabie saoudite.

« Grenier » apicole du pays

Selon le professeur Fernand-Nestor Tchuenguem Fohouo, entomologiste et responsable de l'unité d'apicologie appliquée de l'Université de Ngaoundéré, l'Adamaoua réunit toutes les conditions pour être le « grenier » apicole du pays. Sa haute savane offre « une forte diversité de plantes intéressantes pour les abeilles » et son climat de type tropical soudanien participe à l'épanouissement des insectes. Depuis trente et un ans, cet homme affable accompagne les apiculteurs en dispensant les bonnes pratiques de production d'un miel de grande qualité.



Il y a d'abord le choix des ruches qui doivent permettre d'extraire le miel sans tuer les abeilles ni les blesser. Ensuite, le contrôle de la maturité du nectar avant la récolte : il ne doit pas contenir plus de 20 % d'eau et moins de 80 % de sucre. Il faut enfin s'assurer d'un mode d'extraction et d'emballage respectueux des règles d'hygiène.

Au fil des années, à travers son association Des abeilles, des fleurs et des hommes (AFH), le professeur Tchuenguem et son équipe ont multiplié les formations pour les responsables de coopératives d'apiculteurs. Et, depuis deux décennies, quelques 3 000 étudiants sont initiés chaque année à l'apiculture modernisée. Vingt docteurs diplômés d'apicologie sont déjà sortis de la faculté de Ngaoundéré. « La qualité du miel est allée crescendo avec nos formations », se réjouit l'entomologiste.

Pour Adama Myounh, qui s'est lancée il y a plus d'une décennie à Tibati, une localité de l'Adamaoua, la région produit « le meilleur miel camerounais parce qu'il est bio, pur et mûr ». « Il n'est pas mélangé comme ailleurs », explique l'apicultrice, où l'on ajoute du sucre, de l'eau, de la sève pour augmenter les quantités, le poids et accroître les gains. Cette femme de 49 ans

a commencé avec cinq ruches traditionnelles en paille, pour une production annuelle de 48 litres. A l'époque, elle se servait de fumées de feu de bois pour faire fuir ses abeilles et récolter leur miel. Certaines étaient tuées durant l'opération et le nectar obtenu était altéré.

Depuis, Adama Myounh a suivi des formations au Cameroun et en Turquie. Aujourd'hui, elle possède des centaines de ruches modernes et produit 5 000 litres par an. Les clients se bousculent pour acheter ses flacons. Comme de nombreux apiculteurs interrogés, Adama estime que « la qualité naturelle est primordiale ».

« Or noir » et labellisation

Au petit marché de Ngaoundéré, Aminou Mohamadou, l'un des plus grands grossistes de l'Adamaoua, vend du miel blanc, noir, clair, dans des bidons de toutes les tailles. En vingt et un ans de commerce, il dit avoir vu la qualité du nectar « exploser », tout comme les prix, multipliés par cinq. Le jerrycan de 20 litres est ainsi passé de 4 500 francs CFA (6,88 euros) au début du siècle à 20 000 francs CFA (30,57 euros) aujourd'hui. A l'en croire, si le miel de l'Adamoua est « le meilleur », c'est aussi pour

ses vertus médicinales : « Il soigne les maladies comme le rhume, la grippe, les maux d'estomac, il stimule l'appétit, il cicatrice les plaies », énumère le grossiste.

L'universitaire Fernand-Nestor Tchuenguem Fohouo ne dit pas autre chose. Au travers de son association, il commercialise les produits issus des ruches comme le miel, bien sûr, mais aussi la propolis, surnommée « l'or noir » du fait de ses immenses bienfaits anti-infectieux. Récupérée par l'apiculteur dans la ruche, la propolis est un mélange circé fabriqué par les abeilles à partir de la résine végétale qu'elles prélèvent sur les bourgeons et l'écorce des arbres. Elles en tapissent les parois de leur habitat pour l'isoler et l'aseptiser, évitant le développement de bactéries, de virus ou de moisissures. Consommée en granulés ou sous forme liquide – comme le Promax-C développé par l'AFH –, la propolis aide à prévenir et à soigner de nombreux maux du quotidien grâce à ses composés antiviraux et antibactériens. Adama Myounh, elle aussi, rêve de transformer et de commercialiser cet « or noir ». Mais, avant, comme des milliers d'apiculteurs de l'Adamaoua, elle aimerait que leur nectar soit reconnu à l'international, à l'instar du célèbre miel blanc d'Oku, extrait dans la région anglophone du Nord-Ouest et labellisé par l'Organisation africaine de la protection intellectuelle (Oapi).

Pour y parvenir, l'apicultrice est consciente qu'il faut mieux s'organiser, bannir les mauvaises pratiques apicoles qui subsistent et s'attaquer aux problèmes environnementaux tels que le déboisement, les feux de brousse, les productions agricoles qui tuent ou font fuir les abeilles. Autre problème de taille qui avait fait chuter la production de miel de 70 % en 2017, d'après les autorités : les prises d'otages. Des groupes rebelles venus de la République centrafricaine (RCA) voisine kidnappent de riches éleveurs camerounais de l'Adamaoua. Beaucoup d'apiculteurs étaient partis, abandonnant leurs ruches.

Adama

Promotion d'une agriculture compétitive Minader et Guce signent un accord de partenariat

Le document a été paraphé le 27 février dernier par Gabriel Mbairobe, ministre de l'Agriculture et du développement Rural (Minader) et Isidore Bayiha, Directeur Général du Guichet Unique des Opérations du Commerce Extérieur (Guce).

Avec cette convention, la collaboration entre Guce, dont on connaît les missions au Cameroun en ce qui concerne l'opérationnalisation de la dématérialisation du commerce extérieur et le Minader franchit un nouveau palier. Elle est la bienvenue pour Gabriel Mbairobe qui souligne qu'avec la mise en place des organes du Projet par l'arrêté N°094/CAB/PM du 23 mai 2012 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Pilotage du Projet de mise en œuvre de la dématérialisation des procédures du commerce extérieur, les activités au niveau stratégique ont permis la validation des études, la réception des livrables du projet et le démarrage effectif des premières procédures dématérialisées des différentes administrations. Dans un futur proche, le Minader pourrait engranger des bénéfices cumulatifs énormes sur la plateforme e-phpto, en considérant les économies d'envoi de documents par courrier express, de l'ordre de 2 600 000 000 de Fcfa, selon une étude sur l'impact de la dématérialisation des procédures phytosanitaires au Cameroun. Bien plus, la plateforme, selon les spécialistes, est capable de transmettre des e-phpto avec certificat de signature électronique pour les partenaires qui les exigent, notamment, l'Union européenne. « Au-delà du continent africain, soutient le Minader, le Cameroun a une longueur d'avance sur certaines grandes puissances dans ce domaine. « C'est l'occasion pour moi de réitérer mes félicitations aux équipes du Guce et du Minader qui ont tout mis en œuvre pour que cette prouesse se réalise ». La satisfaction du Minader est d'autant plus avérée qu'à travers cette collaboration, une lutte acharnée sera menée contre la fraude et la falsification docu-



Echange de parapheurs entre le Minader et le Dg du Guce

mentaire. Elle favorisera aussi la collecte efficacement les recettes de service et les sécurisera, en vue d'une meilleure contribution de notre système d'inspection et de certification des intrants et produits agricoles au développement du Cameroun.

Plus de 8552 certificats e-phpto produits par la plateforme,

A travers le paiement électronique qui découle du partenariat entre le Guce et le Ministère de l'Agriculture et du Développement rural (Minader), il va de soi que d'autres opérations du commerce extérieur impliquant le Minader, seront digitalisées. Allusion faite aux autorisations préalables pour l'activité semencière et des sous-secteurs engrais, pesticides et appareils de traitement phytosanitaire ; à la délivrance des agréments phytosanitaires et des permis d'importation des semences végétales et des végétaux et produits végétaux ; aux formalités d'inspection et de certification à l'exportation et la réexportation et pour les importations ; à la réexportation et le transit des marchandises éligibles au profit des pays de



l'hinterland. En filigrane, c'est de la sécurisation des recettes du Minader qu'il

s'agit à la considération de ce que le Guce à travers la plateforme du paiement électronique, a montré et donné toutes les garanties. L'assistance technique du Guce au Minader est donc très attendue.

Les relations entre les deux institutions ne date pas d'aujourd'hui. On se souvient que c'est grâce à elle qu'avait été mise en place en 2012 le certificat phytosanitaire électronique et favorisé l'intégration du Cameroun à la solution e-phpto de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (Cipv). Depuis lors, il est possible au Cameroun à travers la dématérialisation, de produire ces documents en 2 jours au lieu de 18 jours comme par le passé. Depuis son entrée en vigueur plus de 8552 certificats e-phpto qui ont été produits par la plateforme, avec une économie aux exportateurs qui a été estimée à plus de 320 millions de Fcfa. Aussi Gabriel Mbairobe a-t-il dit éprouver

Martin Paul Akono

Guichet unique en bref



Isidore Bayiha, Dg du Guce

Il a été créé par l'Etat du Cameroun et les organismes et organisations professionnelles qui interviennent dans le processus de dédouanement des marchandises. Le but recherché était la simplification des procédures relatives à l'importation et à l'exportation. Il s'agit précisément de la réduction des délais de passage des marchandises, de l'amélioration de la qualité de services des opérateurs et de la place portuaire dans son ensemble ; de l'amélioration de l'activité économique en vue d'en accroître les retombées aux ports de Douala et Kribi ; de l'ouverture des places portuaires au reste du monde dans le but de les propulser au niveau des places portuaires les plus organisées, mieux les plus modernes du monde.

Toutes ces missions font aujourd'hui la fierté du gouvernement de la république, mais surtout des importateurs et des exportateurs. On est sûr que les conséquences néfastes décriées par le passé, ont laissé place à plusieurs retombées telles qu'une bonne santé financière du port autonome de Douala et du port en eau profonde de Kribi. Ceci est possible grâce au travail qu'abat le Directeur général de cette structure en la personne d'Isidore Bayiha. C'est lui qui déploie au quotidien le personnel af-

fected à cette tâche par les pouvoirs publics.

La date qu'il faut retenir dans ce processus est 1999. Réunis donc à Limbé lors d'une table ronde, les participants ont fait des recommandations sur la réforme portuaire. Les opérateurs économiques et les autorités Camerounaises se sont concertés sur le déroulement des formalités qui doivent être accomplies

au port de Douala, tant à l'importation qu'à l'exportation des marchandises. Il était question de faire le point sur les délais et les coûts en résultant. Lesquels ont été dénoncés comme étant défavorables à l'économie locale et génératrices de détournements et de trafics au profit d'autres ports. Fort de ce constat, des mesures ont été prises par l'Etat du Cameroun et les organismes et organisations

professionnelles qui interviennent dans le processus de dédouanement des marchandises. Ces deux partenaires ont donc décidé de créer cette structure, afin de simplifier les procédures relatives à l'importation et à l'exportation, d'en réduire les coûts et les délais par le regroupement physique et/ou virtuel de tous les intervenants. Une décision qui fait aujourd'hui la fierté de tous ces acteurs, mais surtout des observateurs de la scène économique nationale. Car, il faut dire que le Guichet Unique a facilité les choses, et emmené même ceux qui s'étaient découragés à venir sur leur position, concernant l'implantation de leur structure dans notre pays. C'est l'exemple de ces nombreux chinois qui font entrent au Cameroun tous les jours, pour ne citer que cette catégorie d'acteurs, dont les opérations ne connaissent aucune difficulté sur l'espace portuaire. A la grande satisfaction de leur responsable sur le sol camerounais.

Ouvrir pour une facilitation
Parmi les missions qui sont assignées à cette structure et qui concourent toutes à faciliter les choses au niveau de l'activité des acteurs de ce secteur, figurent entre autres :

Commission des mesures phytosanitaires

La 18ème session en préparation

En prélude à ce sommet qui se tient en Italie, le Minader a présidé une réunion avec les responsables africains du secteur phytosanitaire le 20 au 22 mars 2024 à Douala. Objectif, assurer une stratégie commune pour prévenir l'introduction et la propagation des organismes nuisibles sur le sol africain.

La réunion qui s'est tenue du 20 au 22 mars 2024 à Douala au Cameroun, a la considération de la présence effective, outre des autorités administratives de la ville de Douala, de S.E Mme Josafa Leonel Correia Sacko, commissaire du département de l'agriculture, du développement rural de l'économie bleue et de l'environnement durable de la Commission de l'Union Africaine, de Dr Miassy Saliou, coordinateur du Conseil phytosanitaire Inter-africain (UA-IAPSC), représentant résident de la commission de l'Union Africaine au Cameroun, des représentants des communautés économiques régionales, des représentants des organisations nationales de protection des végétaux, était d'une importance ineffable au regard des enjeux qu'elle dérivait. « Cette réunion revêt une immense importance alors que nous nous réunissons pour délibérer sur des stratégies et des politiques visant à sauvegarder la santé des végétaux et à renforcer les mesures phytosanitaires dans le monde entier. A une époque marquée par les défis mondiaux sans précédent, notamment la menace de ravageurs et de maladies envahissantes, il est impératif



Photo de famille

de renforcer nos efforts de collaboration et de favoriser la synergie entre les nations », a dit d'entrée de jeu le ministre camerounais de l'agriculture et du développement rural. Il ne manquera d'ailleurs pas de souligner que cette réunion visait à développer des positions communes pour la région Afrique avant la tenue de la Commission des Mesures Phytosanitaires (Cmp-18) à Rome en Italie. Du 20 au 22 mars 2024, il s'est agi pour les participants, de faire un état des lieux de la protection des végétaux dans le monde ; de voir quelles mesures prendre en vue de contrôler

la propagation des ravageurs dans de nouvelles zones ; d'adopter des normes internationales des mesures phytosanitaires ; de renforcer la coopération avec les organisations internationales sur les questions couvertes par la convention internationale des Mesures phytosanitaires (Cipv). Encore que le Cameroun en qualité de membre de la communauté internationale, n'a eu de cesse à réaffirmer son attachement au respect des principes de sécurité phytosanitaire, reconnaissant du même coup le rôle vital de l'agriculture dans le maintien des moyens de subsistance, la promotion

de la sécurité alimentaire et la promotion du développement économique : « nous sommes déterminés à mettre en œuvre des mesures phytosanitaires robustes qui protègent nos cultures, nos ressources naturelles, favorisent des pratiques agricoles durables et facilitent le commerce », a indiqué le Minader.

Il faut dire que pour mieux protéger la santé des végétaux, les organisations nationales de protections des végétaux de différents pays, non seulement établissent des politiques et appliquent des contrôles et des restrictions sur l'importation, le mouvement et la conservation de certains végétaux, parasite des végétaux et autres matériels, mais plus important, encore, se conformer aux normes existantes tout en participant efficacement à sessions normatives des réunions de la Cmp. De ce fait, les Etats africains continuent de faire face à des demandes considérables pour renforcer leurs capacités sanitaire et phytosanitaire (SpS) et de renforcer le respect des normes afin de stimuler les exportations agroalimentaires ou d'atteindre d'autres objectifs politiques. Il aura donc été question au cours de cette réunion préparatoire, que les parties africaines apportent leur contribution sur l'ordre du jour provisoire de la Cmp-18 et des amendements soumis à temps comme le demandent les procédures, élaborer une position commune sur différents projets de Nimp qui seront adoptés par consensus lors de la Cmp-18 entre autres résultats attendus.

Biyick Hans

Production des semences de cacao / Campagne 2024 Préparation et planification des activités

Placé sous la houlette du Minader, un atelier de préparation et de planification des activités de production des semences de base de cacaoyer a rassemblé le les principaux acteurs de cette filière à Mbankomo dans la Mefou et Akono.

Le préfet de la Mefou et Akono, le Secrétaire Général du Minader, le Dg de la Sodeca, l'Administrateur du Fonds de Développement des Filières Cacao-Cafés (Fodecc), les chefs d'entreprises, le Coordinateur du Pad-Cacao et des Responsables des Etablissements semenciers ont pris part à la rencontre. Il s'agissait « d'un atelier de préparation et de planification des activités de production des semences de base de cacaoyer avec tous les acteurs de la filière comptant pour la campagne semencière 2024 ».

Le Minader s'est réjoui d'être à Mbankomo à l'occasion de ce séminaire non sans apprécier l'implication forte des acteurs de la filière cacao : « J'adresse mes félicitations aux responsables des établissements semenciers de productions des semences de cacaoyer, pour votre présence en ce lieu. Votre disponibilité démontre à suffisance l'importance que vous accordez au développement de la filière Cacao et en particulier au segment semence », a-t-il indiqué.

Une importance à la mesure de ce qu'elle représente pour l'économie camerounaise. Selon les statistiques, entre 2010 et 2015, le secteur de l'Agriculture représentait respectivement 22,2% et 23,6% du Pib National et la



contribution de la filière cacao était d'environ 8,2% à 10% du Pib agricole. Pour continuer à la soutenir, le Minader a mis en place en 2019, le Projet d'Appui au Développement du Cacao (PAD-CACAO) « Vous vous en doutez bien que pour que cette filière puisse contribuer significativement à la croissance économique, il est important que le niveau de production actuelle puisse s'améliorer, lequel est tributaire entre autres de la qualité des semences et matériaux végétaux utilisés pour la mise en place des parcelles ». Et si le Minader s'est engagé à travers la Direction de la Réglementation et du Contrôle

de Qualité des Intrants et des Produits Agricoles (Drcq), avec le soutien financier du Fonds de Développement des Filières Cacao et Café (Fodecc), à accompagner les établissements semenciers dans la production matérielle végétale de qualité garantie au cours de la campagne semencière 2024 conformément aux prescriptions de la Décision n°0800/Minader/Sg/Drcq/Sdrsqv du 21 Juillet 2016 portant homologation du règlement technique de production, du contrôle et de la certification des semences hybrides et plants de cacaoyer, ce n'est pas un fait du ha-

sard. En organisant un atelier de préparation et de planification des activités de production des semences de base de cacaoyer avec les acteurs clés, au-delà de la poursuite du processus de professionnalisation de la filière semencière cacaoyère, avait donc pour but de définir les objectifs de production des semences de base de cacaoyer de la campagne semencière 2024, ainsi que les rôles de tous les acteurs impliqués dans le processus de production desdites semences. Autrement dit, présenter les dispositions de la décision N°0800/Minader/Sg/Drcq/Sdrsqv du 21 juillet 2016 portant règlement technique officiel de production, de contrôle et de certification des semences de base de cacaoyer ; Présenter la situation des semences de base produites au cours de la campagne 2023, ainsi que les limites observées lors du suivi du processus de certification dans les champs semenciers ; Débattre de l'état des lieux de la production des semences de cacaoyer ; Estimer les besoins théoriques nationaux en semences de base de cacaoyer ; Identifier toutes les activités à mener dans le cadre de la production des semences de base certifiées de cacaoyer ; Elaborer un calendrier opérationnel concerté des activités de production des semences de base et identifier le rôle de chaque acteur clé car même en agriculture, il n'est plus question de navigation à vue.

Adama

Cacao

Pourquoi les prix aux producteurs explosent au Cameroun ?

Un contexte international porteur mais aussi l'amélioration continue de la qualité de la fève camerounaise. Analyse.

Rien ne semble vouloir arrêter l'envolée des prix de la fève qui battent de nouveaux records presque quotidiennement. Un grand bonheur pour les agriculteurs. Le mérite serait aussi à mettre à l'actif des structures d'encadrement, qui au fil des jours, font preuve de beaucoup de professionnalisme.

Il a été donné de constater lors des dernières opérations de ventes groupées de cacao qui se sont déroulées le 5 mars à Abong-Bang dans la région de l'Est, que le kilogramme de fèves s'est vendu à 4 225 Fcfa contre 3 300 Fcfa quelques deux semaines avant. Ce qui a poussé Luc Magloire Mbarga Atangana, ministre du Commerce de déclarer que la brique rouge camerounaise était désormais « sur le toit du monde » du fait de cette envolée due à « un contexte international porteur » et au « redressement soutenu et reconnu de la qualité de la fève camerounaise ».

Les ventes groupées

Partant du fait que le marché du cacao au Cameroun a été entièrement libéralisé en 1991, ce qui signifie que le prix payé au producteur est, dans

une moindre mesure, corrélé à celui pratiqué sur le marché mondial, il se trouve aussi que depuis le début de l'année, les cours de l'or brun connaissent une envolée spectaculaire. On se souvient qu'à New-York, la tonne de cacao s'est négociée le 5 mars 2024 à 6549 dollars, en hausse de 182,5% par rapport à la même période l'année dernière. A cela il faut aussi ajouter le fait que la production est en baisse au Ghana et de la Côte d'Ivoire, du fait de la persistance du virus du « Swollen shoot » qui fait pourrir les cabosses. La forte sécheresse qui sévit sur la côte ouest africaine consécutive au phénomène climatique El Niño, y est aussi pour beaucoup.

Au niveau gouvernemental, on estime que cette hausse des prix est aussi liée aux ventes groupées qui se tiennent de manière périodique dans les bassins de production. Ce processus regroupe d'un côté les coopératives de producteurs et de l'autre les exportateurs et transformateurs locaux, le tout sous la supervision du gouvernement. Ces sortes de vente aux enchères publiques permettent surtout d'assurer une transparence dans le processus de commercialisation car jusqu'à récemment encore, le cacaoculteur, mal informé des tendances mondiales, subissait la loi des intermédiaires que nous appelons vulgairement



Le cacao de bonne qualité

é» cokxeurs. Un autre aspect à prendre en considération est sans nul doute cette concurrence renforcée ces dernières années avec notamment 45 exportateurs actifs, 6 unités de transformation industrielle et 34 unités de transformation artisanale, selon les données de l'Office nationale du cacao et du café (ONCC) ce d'autant plus que l'offre n'a pas beaucoup progressé, stagnant autour de 260 000 tonnes au cours des 5 dernières campagnes.

Si les producteurs ivoiriens affichent plutôt grise mine du fait qu'ils perçoivent quatre

fois moins la somme empochée par leurs homologues camerounais. Cela est dû au mécanisme de fixation des prix qui est différent de celui pratiqué au Cameroun. Dans ce pays, les producteurs vendent 80% de leurs récoltes aux exportateurs par anticipation. En début de campagne (octobre), le gouvernement, à travers le Conseil café-cacao (CCC) fixe un prix producteur garanti qui peut ensuite être ajusté au cours de la campagne intermédiaire. L'objectif étant de protéger les producteurs des fluctuations mondiales et de leur

garantir un rendement minimum.

Au-delà de cet aspect, il est aussi important de prendre en considération le fait que les structures d'encadrement telles l'Irad avec sa mise à disposition de bonnes semences adaptées aux différentes zones agro-écologiques, la Sodeca qui soutient le développement de la filière en mettant à la disposition des producteurs, un certain nombre de services agricoles : Production et distribution de matériel végétal, la création de plantations clé en main, la conception, fabrication et diffusion de petit matériel agricole, la structuration des producteurs au sein des coopératives ; le Cicc qui excelle dans l'organisation de l'interprofession autant qu'il donne son avis ou présenter ses propositions sur toute question ou réforme du système de production et de commercialisation des Cafés et du Cacao ; détermine les critères d'exercice dans les professions de la commercialisation des Cafés et du Cacao et fournit une caution morale du bon déroulement des opérations ; veille à l'application des règles qui assurent une concurrence saine et loyale entre les opérateurs, membres des organisations professionnelles affiliées ; gère la Caisse Mutuelle de Cautions et de Garanties Professionnelles et conçoit dans le cadre de cette Caisse, un système d'assu-

Martin Paul Akono

Michael Ndoping, DG de l'ONCC

« Le cacao a de beau jour devant lui »



Monsieur le Directeur Général, en 2023 la filière cacao a connu des perturbations dues aux ventes frauduleuses de ce produit notamment dans la région du Sud-Ouest. Quelle est la situation en ce moment ?

Merci pour l'opportunité que vous nous donnez de revenir sur ce phénomène que nous avons constaté au cours de la campagne 2022-2023. Effectivement à cause de l'insécurité dans le Sud-Ouest, certains acteurs ont trouvé le moyen d'écouler le cacao au Nigeria, en passant par les frontières. Nous avons pris des dispositions pour faire respecter la loi. Le gouvernement a été saisi, et en fin novembre tout sera fait pour que la situation se normalise. Le Ministre a signé un arrêté qui légalise les ventes, les sorties par voie terrestre. Nous avons tenu un séminaire de formation avec certains acteurs clés de la région du Sud-Ouest, en commençant par les autorités administratives, les acheteurs pour que chacun s'imprégne des dispositions de ce nouveau texte. Il est question de nous rassurer que le cacao qui va au Nigeria sort légalement, en s'acquittant de toutes les obligations au plan fiscal et para fiscale.

Le Gouvernement camerounais organise des ventes groupées dans les différents bassins de production de la filière cacao ; pensez-vous que ce procédé éloigne les fraudeurs ?

de sanctification. Ces conventions sont souvent élaborées de telle sorte que le producteur est garant. Il est sûr qu'il aura non seulement un bon prix pour son cacao mais il aura les primes de satisfaction. Il faut dire que ces systèmes ne sont forcément pas connus dans les zones enclavées et les producteurs n'ont pas les moyens de sortir le cacao. Le cokseur s'engouffre donc dans cette brèche où il trouve les moyens de sa politique. En effet le problème est réel et difficile à résoudre.

Dans ces zones enclavées, il va de soi que le cokseur soit perçu comme un mal nécessaire ?

Non ! Ce n'est pas un mal nécessaire. Mais, je dis, il y a des endroits où pour sortir le cacao, le producteur doit être bien munie. Donc, c'est un problème, nous vivons avec. Nous essayons d'organiser des marchés périodiques, pour permettre aux producteurs de gagner quelque chose et de mener une vie descendante. Nous travaillons actuellement sur la traçabilité du cacao. Il y a une nouvelle exigence qui veut qu'à partir de 2025, tout le cacao exporté en Europe soit tracé. Il s'agit d'un système qui permettra que tout le monde se conforme à la réglementation. Donc, tous doivent être identifiés. Que ce soit le producteur ou le transporteur. On doit savoir la prove-

nance du cacao, avant son exportation vers l'Europe.

Le prix du cacao est très forte hausse, quelle explication ?

Depuis le mois de janvier, nous constatons tous que les prix au producteur au Cameroun ont atteint des niveaux jamais égalés. On est aujourd'hui à plus de quatre mille cinquante franc dans certaines zones. C'est inédit ! Cela peut s'expliquer. D'abord comme vous le savez, les prix sont fixés par la bourse de base à Londres et à New York. Cela peut s'expliquer par la baisse de la production en Côte d'Ivoire et au Ghana. On nous a aussi signalé une maladie qui est supposée avoir déclenché une bonne partie du Verger Ghanéen. On nous parle de la fameuse guerre de l'Ukraine que d'ici la Russie apporte directement de produit de l'Afrique de l'ouest. Tout cela peut être à l'origine de la flambée des cours. Maintenant, il faut savoir aussi que les prix ont été libéralisés depuis 1990. Aujourd'hui le fait nous donne raison. On libéralise les impôts et la redevance qui est perçue sur les ventes. Reste faible par rapport à l'origine le protocole Camerounais est le mieux numéroté dans le monde entier c'est une très bonne chose sauf que c'est pour combien de temps.

Propos recueillis par Sietambie Sophie

Office National du cacao et du café (ONCC)

Des perspectives nouvelles se dessinent

Elles se sont confirmées le 25 mars dernier, avec la visite des parlementaires allemands au siège de cette structure. Rencontre au cours de laquelle cette délégation a apprécié non seulement la qualité des analyses, mais aussi ce que cette institution fait pour la filière cacao et le café au Cameroun.

Cette délégation était constituée des députés du groupe parlementaire d'amitié d'Allemagne dont les honorables députés de la Bunderstag, un député du parti libéral du même pays, un autre parlementaire du parti de gauche, puis un troisième du parti alternatif. On a également noté la présence de l'ambassadeur de la république fédérale d'Allemagne au Cameroun, ainsi que le consul de ce pays dans la capitale économique Douala. Cette visite a été marquée par deux temps forts, lesquels ont permis de faire le point sur la qualité du cacao et du café de notre pays, ainsi des divers processus qui entrent dans la certification de ces produits avant l'exportation.

Temps forts

Deux temps forts sont à retenir de cette visite. D'abord la visite guidée du laboratoire. Elle s'est effectuée en trois étapes. Sous la conduite du Directeur général Michael Ndoping, qu'accompagnaient le staff administratif, et les responsables de ce département. C'est ainsi que la première a permis aux responsables de ce département d'apporter des précisions sur le processus d'analyse. On retient grossomodo que plusieurs processus permettent de se rendre compte que le cacao qui arrive dans ces lieux est de bonne qualité. Le responsable qui exposait a parlé de la codification, la torification, l'analyse à



Les parlementaires Allemands dans le laboratoire de l'ONCC

sec, puis le report dans le document prévu pour cette opération, et enfin la publication du score de l'analyse. Ces analyses ont pour but de détecter si le café ou le cacao contiennent des produits ou des corps étrangers susceptibles de provoquer des défections ou des soupçons sur les produits au moment de l'exportation. Cette présentation s'est faite au terme de trois arrêts respectifs. Les parlementaires posant des questions à chaque étape de cette visite guidée.

Le deuxième temps fort a été l'échange entre les équipes de la direction générale du conseil interprofessionnel du cacao et du café d'une part, et de la délégation allemande d'autre part. Cette étape a été introduite par l'ambassadeur de la république fédérale d'Allemagne au Cameroun. Elle a remercié les responsables de l'ONCC pour l'accueil qui leur a été réservé avant de préciser que cette visite entrat dans le cadre de la coopération entre l'Allemagne et le Cameroun, et surtout dans le cadre de la coopération agri-

cole. Cette introduction a immédiatement permis au directeur général de l'ONCC de prendre la parole. Il a tout d'abord présenté le Cameroun, ses réalités agro écologiques, les cultures pratiquées chez nous, les éléments du partenariat entre le GIZ et l'ONCC. On retient que l'agriculture est marquée au Cameroun par des cultures vivrières, ainsi que des cultures de rente telles que le cacao et le café. Michael Ndoping, le Directeur général a également présenté les différentes directions de cette structure. Lesquelles étaient représentées à cette réunion par leur différent responsable. Cette présentation du directeur général s'est achevée par quelques questions de la part des visiteurs.

La deuxième présentation a été celle du responsable du pôle GIZ à l'ONCC. Il a apporté des précisions sur la présence du GIZ dans cette institution, et a donné des informations sur ce que le GIZ a déjà réalisé dans le cadre de la coopération avec le Cameroun.

Réactions

Michael Ndoping, DG de l'ONCC

« Nous devons assainir nos circuits de commercialisation »



Monsieur le Directeur Général, vous venez de recevoir une délégation des parlementaires de la Bundestag. Quelles sont vos impressions après cette rencontre ?

C'est un honneur pour l'ONCC d'avoir été inclue dans la visite de ces débiteurs Allemands au Cameroun. Comme vous avez constaté, c'était une délégation de quatre députés, conduite par Madame l'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne au Cameroun. Elle était accompagnée du consul Général à Douala. Vous comprenez que c'est une délégation de haut niveau. Leur préoccupation était de informer sur la qualité au niveau du physique et du sensorielle de notre cacao. Nous avons démontré, notre capacité technique à effectuer toutes les analyses requises. Ils en ont été surpris. Ils ne s'y attendaient pas et Ils ont été satisfait.

Le deuxième problème, c'est ce fameux règlement de l'union européenne sur la déforestation importée, qui entre en vigueur en décembre 2024. Ce qui veut dire qu'à partir de janvier 2025, tout produit qui entre à l'Union européenne devra montrer patte blanche. Ça veut dire que tout produit qui entre en Europe devrait faire preuve de sérieux au niveau de la production et de la commercialisation.

Nous avons l'obligation de relever ce défi en assainissant davantage nos circuits de commercialisation. Car, un cacao légal veut dire, un cacao qui a été commercialisé suivant les lois du pays. C'est dire que le gouvernement veut mettre un terme à la fraude. Nous sommes très préoccupés par le sort de notre cacao. Nous devons tout faire pour qu'il entre en Europe en 2025. Nous sommes heureux d'évoluer avec le GIZ, qui nous tiendra la main.

Qu'est que L'ONCC peut attendre des Allemands ?

L'ONCC a pour devoir essentiel de s'assurer que les normes sont respectées. Car, l'Etat gère la réglementation, que ce soit sur la qualité qu'au niveau de la dé-

restation et même d'autres points. Nous sommes heureux de recevoir cette délégation. Car, les partenaires traditionnels du Cameroun sont la Hollande. Par ailleurs il s'agit du début d'un processus qui peut apporter un plus sur la vie des producteurs. Je suis sûr que c'est un nouveau marché qui s'ouvre ainsi. Et comme vous le savez, le marché allemand du cacao est un marché très important. Donc nul ne doute que d'ici les années à venir nous soyons en train d'exporter aussi vers l'Allemagne.

Quelle promesse leur faites-vous dans ce cas ?

Vous avez-vous-même observé qu'au niveau des analyses, nous faisons l'essentiel pour que nos produits ne subissent pas des soupçons sur le marché international. Ce que nous promettons aux allemands, c'est la poursuite de ces objectifs et donc, l'exportation d'un cacao saint vers le marché allemand. C'est un engagement que nous prenons, et nous ferons tout pour renforcer le dispositif, et faire respecter les normes en matière de commercialisation du caco. Nous voulons profiter de cette visite des parlementaires allemands pour demander aux cacaoculteurs de garder l'espoir et de croire à l'avenir.

Abg. Jürgen Cobe, chef de la délégation allemande

« Nous travaillerons ensemble »

Quel était l'objectif de cette visite

L'objectif était de venir ici sur le terrain pour nous informer de la situation de votre beau pays le Cameroun, nous écouter les uns les autres. Nous, sommes satisfaits de ce que nous avons vu. Car, d'après les explications qui nous ont été données, nous sommes sûrs que le cacao camerounais est un produit de bonne qualité.



Une raison pour améliorer la collaboration ?

Il est très important d'améliorer la collaboration, et également de mieux prendre en compte les besoins des producteurs sur le terrain, et améliorer aussi leurs conditions de travail. Je suis très reconnaissant de travailler en partenariat avec le Cameroun. Car, le cacao est un produit très apprécié en Europe en général et en Allemagne en particulier. Je promets aux camerounais que nous travaillerons ensemble quelle que soit l'échelle. Donc, nous sommes très heureux de ce voyage.

Propos recueillis par Sietambie Sophie

prochains mois pour l'exportation du café et du cacao camerounais vers l'Allemagne.

Germain Socrate

L'ONCC en bref

"La mission assignée par l'Etat à cet organisme fait de lui le garant de la qualité, de la promotion de l'origine Cameroun et du respect des conventions internationales en matière de cacao et de café." L'ONCC a tout mis en œuvre depuis sa création, pour rester au top des résultats attendus dans la filière cacao café. Il est placé sous la tutelle des pouvoirs publics. Il a œuvré dans plusieurs champs d'activités et ses actions ont eu un impact positif sur l'évolution de la filière cacao café. On peut se réjouir par exemple que sur l'aspect qualité, le Cameroun figure aujourd'hui parmi les pays dont la marque n'a jamais fait l'objet de soupçon sur le marché international. On peut également se réjouir que l'Office National du cacao et du café assure au mieux la promotion de l'origine. On peut aussi comprendre pourquoi les industriels du secteur de la transformation sont concentrés depuis des années sur la marque camerounaise qui leur permet de faire plusieurs produits.

A l'issue de la effectuée au siège de l'ONC, les parlementaires allemands ont pu se rendre compte que cette structure se bat au quotidien pour la mise en œuvre de la feuille de route.

Egalité homme-femme au Fodecc

Une réalité

En termes de « distribution » des postes de responsabilité, c'est pratiquement du 50-50. C'est le respect systématique du genre.

La Direction des Affaires Financières (Daf), la Comptabilité-matière, le responsable des marchés publics, le secrétariat et même la cellule de la communication pour ne citer que ces cas, sont des postes occupés par les femmes. Il a même été donné de constater que lorsqu'il a été question d'accorder des stages de vacances ou académiques aux élèves et étudiants, la part belle a toujours été faite à la gent féminine. Comme quoi ici, on investit réellement en faveur des femmes et le rythme est véritablement accéléré. Pris comme tel, et au regard des potentialités et du rendement dont les femmes sont à même de fournir, d'autres sociétés et autres entreprises feraient mieux de suivre l'exemple du Fodecc.

Dans cette structure dont la mission principale est d'assurer le financement et le paiement des prestations relatives à l'appui et à la relance des filières cacao et café ; au soutien à la recherche appliquée sur ces produits et à l'amélioration de leur qualité ; à l'appui aux programmes de formation et d'information des opérateurs des filières cacao et café, à la promotion de la transformation et de la consommation locale du cacao et du café, des activités dont la responsabilités, dans une certaines mesures, relèveraient du domaine des hommes, il a été donné de constater qu'au sein du Fodecc, on ne s'encombre pas de telles considérations.

La célébration de la Journée Internationale de la Femme (Jif 2024) reposait sur un thème assez évocateur qui se prêtait à une mûre réflexion ; à savoir : « Investir en faveur des femmes : accélérer le rythme », Un thème qui, selon l'organisation onusienne qu'est l'Oms, met en lumière l'importance de l'égalité des genres, de l'autonomisation des femmes et des filles, et de leur droit à une vie plus saine. Il s'agit là d'un puissant levier au service du développement, a-t-il été indiqué.



Femme du Fodecc : une fierté

Au Cameroun, cette journée a été marquée par diverses manifestations et surtout de grandes parades dans toutes les villes du pays. A Yaoundé, Chantal Biya, première dame du Cameroun a personnellement présidé le grand défilé au boulevard du 20 mai, ayant à ses côtés, les femmes du gouvernement, les leaders d'associations et quelques hommes aussi. On a alors parlé d'un défilé de près de deux heures d'horloge qui a mobilisé plus de 22 mille femmes issues de toutes les couches de la société camerounaise, des communautés étrangères installées au Cameroun à l'exemple des femmes centrafricaines, des missions diplomatiques et des organisations internationales.

C'est par la suite que les femmes, notamment celles constituant le personnel dans diverses entreprises, se sont retrouvées dans leur fief respectif pour discuter de la pertinence du thème choisi, même si à contrario, d'autres avaient le cœur à la fête plutôt qu'aux revendications. Le Fonds de Développement des Filières Cacao et café (Fodecc) créé par la Loi N°2004/025 du 30/12/2004 modifiant et complétant la Loi n°95/11 du 27 /07/ 1995 portant organisation

du commerce du cacao et du café, organisé par le Décret N° 2006/085 du 09 mars 2006, n'a pas échappé à cette logique.

En l'absence de Samuel Donatien NENGUE, l'Administrateur du Fonds retenu à Paris dans le cadre du Salon International de l'agri-

culture qui s'y déroulait, toute la responsabilité de l'organisation de cette manifestation a incombe essentiellement aux femmes de la structure. Le premier constat qui a été donné de faire, c'est que loin du folklore qu'on pouvait imaginer, tout a été parfaitement réalisé. Qu'il se soit agi de l'investissement humain en date du 4 mars, d'un atelier relatif au secourisme et d'activités sportives le jour d'après, de l'organisation des causeries éducatives portant sur des sujets pertinents en rapport avec le respect du genre, d'atelier artistique et concours culinaire le 07 mars, tout a été fait en toute responsabilité et sans éclats de voix.

A l'observation, et en rapport avec le fait de pouvoir investir en faveur des femmes et même d'accélérer le rythme, la pertinence de ce thème était avérée. Rappelons au passage que le Fodecc est un établissement public administratif doté de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie de gestion. Il est placé sous la tutelle technique du Ministre chargé de la commercialisation du cacao et du café ainsi que du Ministre chargé de l'agriculture et sous la tutelle financière du Ministre chargé des finances.

Biyick Hans



Photo de famille

Salon International de l'Agriculture de Paris 2024 Le « Continent » mis en vitrine

Il a marqué les esprits par les produits exposés et les animations dans les stands souscrits, à l'exemple de celui du Fodecc. Le salon s'est tenu du 25 février au 5 mars 2024.

L'agriculture: notre quotidien, votre avenir! ». C'est le thème de la 60ème édition du Salon International de l'Agriculture de Paris en France à laquelle a été convié le Fonds de développement des filières cacao et café (Fodecc) en tant qu'exposant et membre de la délégation camerounaise qui accompagnait la Chambre d'Agriculture des Pêches et des Forêts (Capef).

Cette présence était d'autant plus justifiée que depuis sa création, le Fodecc a toujours assuré le financement et le paiement des prestations relatives à l'appui et à la recherche des filières cacao et café ; le soutien à la recherche appliquée sur ces produits et à l'amélioration de leur qualité ; l'appui aux programmes de formation et d'information des opérateurs des filières cacao et café ; la promotion de la transformation et de la consommation locales du cacao et du café. Partant de ce fait, et considérant sa mission de promotion économique, la présence du Fonds se justifiait donc par l'éventualité de création et de poursuite de sa coopération avec les partenaires nationaux et extérieurs.

La Capef qui a jugé important d'ajouter dans sa délégation officielle le Fodecc a voulu mettre en exergue les petits producteurs qui, par leur ingéniosité, n'ont de cesse de valo-



riser le « Made in Cameroon » qui va en droite ligne avec la politique d'import substitution prônée par le Chef de l'Etat. Ce qui devrait avoir pour effet, une bonne commercialisation mais davantage inciter les investisseurs dans la perspective de produire mieux et produire plus. A l'occasion, des privés agissant seuls ou en organisation, quelques organismes étatiques (Irad, Fodecc, institut des sciences halieutiques..) ou encore l'école pratique d'agriculture de Binguela ont montré leur savoir-faire.

Une rencontre de la trame du Siap se définissant comme un moment d'échanges de partage d'expériences, de coopération et développement, ne pouvait donc être qu'une

plateforme idoine pour les opérateurs économiques nationaux et étrangers, désireux de présenter leurs produits phares et expliquer leurs ambitions, en ayant le souci permanent de rechercher des opportunités d'affaires et des conventions utiles et bénéfiques, pour susciter la capitalisation des bonnes pratiques, le transfert de connaissances et la mobilisation des partenariats. La participation du Fodecc à cette 60ème édition du Siap aura donc constitué un tremplin pour encore plus explorer des pistes de solutions aux problèmes technologiques et mécaniques visant l'accroissement de la productivité des filières cacao et café, et s'inscrivant dans la continuité du Guichet Pro-

ducteurs et du Guichet de Transition Agro-écologique. Autrement dit, il aura été question de chercher à nouer des partenariats B2B ; d'identifier des opérateurs économiques étrangers, des partenaires crédibles susceptibles d'accompagner technologiquement, mécaniquement et financièrement les projets des filières cacao et café ;

Bonne impression du Fodecc

Explorer des nouvelles opportunités d'accompagnement technique et professionnel en faveur des opérateurs camerounais par le transfert des compétences. La finalité étant de dénicher des opérateurs économiques étrangers et des partenaires crédibles, identifiés et connus pouvant accompagner les projets du Gouvernement à travers le Fodecc; profiter des expériences externes en matière de financement du secteur rural capitalisées ; trouver des opportunités d'accompagnement technique et professionnel en faveur des opérateurs camerounais et institutions par des formations et recyclages ; trouver des opportunités de marché pour les produits Made in Cameroon. Le moment s'y prêtait d'ailleurs à la considération de l'embellie observée sur les prix du kilogramme de cacao.

Exit le Siap 2024. Pour cette 60ème édition, le Cameroun à travers ses stands et ses productions, n'est pas passé inaperçu. Le fait frappa déjà à l'œil à l'entrée du pavillon 5.1 réservé à une partie des exposants du monde.

Biyick Hans

Siap 2024

L'Irad fait sensation avec son café 100% arabica bio

Ce produit a valu à l'Institut de recherche agricole pour le développement (Irad) le prix « Coup de cœur des agriculteurs du monde » au 60e Salon de l'agriculture de Paris.

Le nom de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (Irad) est désormais gravé dans les annales de l'histoire pour ses prouesses dans le domaine de la recherche agricole. Faisant partie de la délégation des structures qui ont accompagné la Chambre d'agriculture, des pêches et des forêts (Capef) à ce rendez-vous des seigneurs de la terre, l'Irad a émerveillé autant les exposants que les visiteurs du Salon international de l'Agriculture (SIA) au parc des expositions de Paris, Porte de Versailles. Son café 100% arabica bio était l'une des vedettes de ce Salon : senteur exotique,

arôme irrésistible et indiscret, un produit de qualité et à tout point de vue attrayant. Rien à voir avec ces autres productions synthétiques qui sont le plus souvent proposées aux consommateurs. Après le testing d'un jury international opérant discrètement, loin des yeux des participants, le café ainsi proposé par l'Irad, a fait l'unanimité des dégustateurs qui n'arrêtaient pas d'en réclamer du début à la fin de ce salon qui s'est tenu du 24 février au 3 mars 2024. Au final, le bon café du Cameroun a valu à l'Irad « le Prix coup de cœur »

Respect strict des normes en matière de torréfaction

Selon la Direction de l'Irad, cette délicieuse boisson chaude est une production des parcelles expérimentales des structures opérationnelles de Foumbot dans la région de



La fierté du Dg de l'Irad



l'Ouest et de Santa dans la région du Nord-Ouest. Sa torréfaction et son conditionnement s'effectuent dans le Laboratoire de Technologie Agro-Alimentaire (Ltaa) de Nkolbisson à Yaoundé et dans le strict respect de toutes les normes en la matière. Le café 100% arabica bio présenté par l'Irad, bras séculier de l'Etat du Cameroun en matière de développement agricole, n'était pas la seule flèche dans son carquois. Dr Noé Woin, le Directeur général de cet institut de recherche et ses collaborateurs ont aussi présenté d'autres merveilles qui font la fierté de l'Irad. Les uns et les autres en ont pris connaissance à des fiches techniques de production et les affiches d'appoint confectionnés par les chercheurs dévoués de l'institut. Ces documents ont eu pour mérite de

pouvoir suffisamment édifiés les visiteurs et producteurs à la quête des packages technologies agricoles innovantes et bonnes pratiques culturelles. Au passage « le made in Cameroun » était bien à l'honneur, objectif du reste visé par la délégation Camerounaise. Il est à relever que le Cameroun, à travers l'Irad, n'est pas à son premier sacre à l'international. Déjà en avril 2016, à la 44ème édition du Salon mondial d'inventions de Genève (Suisse), cet institut de référence en Afrique a, haut la main, remporté quatre (04) médailles d'or en faveur de quatre obtentions végétales : le sorgho (variété CS54), le manioc (variété 8034), la patate douce (variété T1b1) et le maïs (variété Coca SR). Et en Afrique, pareilles distinctions sont innombrables.

Martin Paul Akono

Agriculture

Flavien Kouatcha vend le génie camerounais à Emmanuel Macron au salon de l'agriculture de Paris

La start-up camerounaise « Save Our Agriculture », spécialisée dans l'aquaponie, technique combinant à la fois l'élevage des poissons et la culture de légumes, était présente à la dernière édition du Salon de l'agriculture de Paris.

Cette grande messe de l'agriculture a été une occasion idoine pour le jeune ingénieur camerounais Flavien Kouatcha, promoteur de « Save Our Agriculture », de vanter l'aquaponie notamment au président français. Emmanuel Macron s'est longtemps arrêté dans son stand le 22 février 2020, lors de l'inauguration de ce salon.

« L'aquaponie est un mode de culture très ancien, qui consiste à associer l'élevage de poissons à la culture de plantes dans un circuit fermé. Les déjections des poissons servent de nutriments aux légumes qui, en retour, permettent d'épurer l'eau du bassin », a-t-il expliqué au journal La Croix.

Cette technique recèle de nombreux avantages pour des pays africains comme le Cameroun, où la mise en place de chaînes d'approvisionnement n'est pas aisée. « Mettre en place une chaîne d'approvisionnement efficace entre l'arrière-pays et ses milliers de petits producteurs et les consommateurs urbains est une



tâche qui coûterait très cher et prendrait beaucoup de temps. D'où l'idée de transporter la campagne à la ville à travers mon projet d'aquaponie », explique-t-il. Concrètement, la trouvaille de Flavien Kouat-

cha consiste en la construction de kits, qui permettent à des particuliers vivant en ville de pratiquer l'aquaponie, et de pouvoir ainsi produire eux-mêmes leurs légumes et leurs poissons, sans porter atteinte à l'environnement. Les tra-

vaux de Flavien Kouatcha lui ont déjà permis d'être lauréat du Prix EDF Pulse Africa, organisé par Électricité de France et du tout premier Prix Pierre Castel en 2018.

Grâce au soutien du « fonds de dotation Pierre Castel-Agir pour l'Afrique », la start-up lancée par Flavien Kouatcha expérimente d'ailleurs depuis quelques mois « une ferme urbaine » sur le port de Douala, la capitale économique camerounaise. Sur deux conteneurs empilés, reliés par de la tuyauterie, apprend-on, le jeune ingénieur camerounais peut produire respectivement 400 kg de poissons et 800 kg de produits maraîchers par semestre, avec un impact environnemental minimum.

Mais, Flavien Kouatcha voit encore plus grand. Il est à la recherche d'investisseurs pour agrandir son business. Il a certainement confié cette préoccupation au chef de l'Etat français. « Quand on est un jeune entrepreneur africain, on a besoin de toutes les publicités », a confié Flavien Kouatcha, qui espère ainsi pouvoir tirer quelques dividendes de ce qu'il considère comme un coup de pouce présidentiel. Car, en participant à ce salon, l'objectif du jeune entrepreneur était clairement de trouver des « partenaires moins pressés » lui permettant de « grandir ».

Ecole technique d'agriculture de Dibombari

Les difficultés des futurs entrepreneurs agro-sylvo-pastoraux

Ils les ont exprimées lors d'une séance de travail que nous avons eue avec eux ce 26 mars 2024. Ils espèrent que le président de la République Paul Biya, instruira les chefs de départements ministériels concernés, afin qu'ils mettent un terme aux mauvaises pratiques qui les bloquent.

Ils sont pour l'essentiel des apprenants de cette école technique d'agriculture basée dans la ville de Dibombari, dans le département du Moungo, région du Littoral. Des jeunes que nous avons rencontrés ce 24 mars 2024, dans le cadre d'un entretien avec notre rédaction. Nous avons voulu comprendre les problèmes qui marquent leur quotidien dans le cadre de leur projet avenir.

Difficultés majeures : le financement

Que ce soit l'apprenant Moukodi ou Kouam ou encore Mazo, le ton a été le même. A savoir : la difficulté à accéder aux divers financements que les pouvoirs publics disent pourtant avoir logés dans les politiques publiques de financement des microprojets. En tout cas, tous les jeunes qui sont venus à notre rencontre, indiquent que les méthodes sont difficiles, et les empêchent de se lancer dès leur sortie de l'école. L'étudiant Mahamat va plus loin pour indiquer que l'impression qu'il a est que ces fonds sont seulement réservés aux proches d'une certaine catégorie sociale. Il précise qu'avant son entrée à l'ETA, il produisait déjà quatre mille tonnes de blé. Son exploitation est basée dans l'Extreme Nord, où il a entrepris toutes les démarches visant à accéder à une subvention, malheureusement, il n'y est jamais parvenu. Et cela malgré le fait qu'ils soient



L'avenir des nouveaux promus en pointillés...

même constitués en groupe d'initiative commune (GIC) avec des amis. Les apprenants Edimo, ou encore Manga, et même Tchouaké et Yedop, ne sont pas en reste quant à ces frasques qui plombent douloureusement leur avenir. Pourtant, indiquent-ils, ils ne sortent pas de l'ETA, sans avoir monté, avec l'aide de leur enseignants, leur projet.

Urgence

A cette difficulté qu'ils ont évoquée comme étant la principale qui se dresse sur le chemin par rapport à leur autonomisation dès leur sortie de cette école de formation, vient se greffer celle de l'accès aux terres cultivables. Un problème qu'ils ont évoqué avec beaucoup d'insistance. Car, quand bien même certains

ont la chance de se voir doter des petits moyens financiers par des proches de la famille, ils sont souvent bloqués par ce qu'ils considèrent comme un drame.

Ces problèmes ne sont pas forcément dus à l'absence des fonds pour les projets des jeunes. Si l'on marque une escale dans le secteur de l'agrosylvopastoral et halieutique qui est la particularité de cette école et l'un des secteurs les plus rentables de nos jours, on va se rendre compte que les divers ministères de tutelle à savoir : le ministère de l'agriculture et du développement rural (Minader) et le ministère des pêches et des industries animales (Minepa) ainsi que les ministères sectoriels comme celui de la jeunesse et de l'éducation civique (Minjec), disposent, plus que d'autres départements ministériels, des programmes qui se sont vus dotés d'importantes subventions pour permettre aux jeunes de se lancer. On citera par exemple le « Plan Triennal Spécial Jeunes » ou encore « Pea Jeunes ». Sensibilisent ils vraiment les jeunes de cette école, afin qu'ils viennent vers eux dès leur sortie de

l'école ? Aucun jeune n'a pu répondre à cette question que nous nous sommes efforcés de leur poser. Or, nous l'avons dit plus haut, ces jeunes sortent de l'école technique d'agriculture portant des projets montés sous la conduite de leurs enseignants. Mais, ils cherchent par la suite des financements en vain. Il convient de souligner, que ces programmes sont fortement marqués par la corruption et d'autres pratiques qui empêchent à ces jeunes de trouver facilement des subventions. Un problème que les étudiants de l'ETA de Dibombari, ne sont pas d'ailleurs les seuls à relever. En effet, ils sont très nombreux à s'être lassés, à cause des pratiques peu orthodoxes qui inondent les administrations publiques et particulièrement ces programmes où l'on retrouve des financements publics. Or, il est connu de tous que le secteur agrosylvopastoral et halieutique à lui tout seul aurait permis de résoudre les quatre-vingt pour cent des problèmes de jeunes liés au chômage dès leur sortie de l'ETA. Et le président de la république le sait. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, il ne cesse d'exhorter les jeunes en général, à « saisir les opportunités d'emplois qu'offre le secteur agricole », comme il l'a fait lors de son message à la jeunesse le 10 février 2023, la veille de la célébration de la fête nationale de la jeunesse. Mais, son appel se heurte malheureusement à ces fléaux qui sont devenus tout un problème pour l'entrepreneuriat jeunes, en général, et l'entrepreneuriat agrosylvopastoral en particulier.

Ces jeunes comptent sur les politiques publiques de financement des microprojets. Ils comptent également sur la facilitation des procédures pouvant leur permettre d'accéder aux microcrédits auprès des banques. C'est pourquoi, ils souhaitent que le président de la république par ailleurs premier producteur de notre pays, donnera des instructions, afin que les pratiques changent au sein de ces départements ministériels.

Germain Socrate Tanleu
à Dibombari

Réaction

Mbock IV Le Riche, Directeur de l'ETA de Dibombari

« Que les pouvoirs publics accèdent davantage aux attentes de nos jeunes »

Les difficultés que relèvent généralement nos apprenants relativement à la mise en œuvre de leur projet sont de deux ordres. A savoir : l'accès aux financements et l'accès aux terres cultivables. Pour ce qui est du premier, je peux dire que le gouvernement fait assez d'efforts pour leur permettre de s'autonomiser dès qu'ils sortent de l'Eta de Dibombari. Mais, il reste que ces efforts sont insuffisants. Car, ils ne sortent pas d'ici sans des projets bien montés. Et donc nous sommes convaincus que si les financements suivaient, ils seraient très nombreux à contribuer au relèvement du niveau de la production et surtout à la qualité de la consommation.

Donc, c'est le lieu pour moi d'espérer que les divers ministères vont redoubler d'effort, afin que les jeunes ne fassent plus l'objet des frustrations comme c'est le cas lors de leur déploiement sur le terrain. Le deuxième problème pourrait d'ailleurs se régler facilement, s'ils disposaient des financements. Car, le gouvernement autorise déjà la location des espaces cultivables lors de la mise en œuvre des projets.

Je souhaite par ailleurs que ces programmes gouvernementaux se rapprochent de temps en temps de nos étudiants. Nous serons heureux qu'ils organisent des séances de travail avec ceux-ci, aux fins de leur donner une idée du montage des dossiers de demande de subventions. Car, comme vous le savez, il n'est pas toujours facile pour eux de se déplacer vers ces programmes, qui sont parfois logés dans les chefs-lieux des régions.



Séance de travail



Photo de famille

Conformité à l'Acte uniforme Ohada

Le Minader interpelle les coopératives

Le sujet était au cœur des échanges le 13 mars 2024 à Mbankomo lors de l'atelier sur l'examen et la validation des modèles de textes organiques de ces regroupements et de leurs organisations faitières. Il était présidé par Gabriel Mbairobe, ministre de l'agriculture et du développement rural.

Le présent atelier vise à examiner et à amender les drafts de textes organiques des coopératives, unions de coopératives, fédérations et confédérations qui vous seront soumis, dans la perspective de disposer des documents consensuels devant servir de guide tant pour les membres des coopératives existantes, les promoteurs des coopératives et leurs organisations faitières, que pour les structures d'accompagnement que sont les administrations compétentes et les cabinets notariaux. Cette opération est d'autant plus importante que nous sommes engagés dans un processus d'accompagnement des acteurs des filières dans la mise en place des organisations interprofessionnelles dont les membres à la base sont des sociétés coopératives dans la majorité des cas. A l'arrivée, ces interprofessions ne seront que le reflet des structures qui les composent ». C'est par ces propos que le ministre de l'Agriculture et du développement rural a exhorté les participants et surtout les acteurs de ce secteur à faire preuve de responsabilité. Ce séminaire intervient dans un contexte marqué par d'importantes disparités dans le contenu des textes organiques de ces structures.

Ce défaut d'harmonie impacte sur la mise en application des dispositions légales et réglementaires en matière de création, d'organisa-



sation et de fonctionnement des coopératives pourtant régies par les mêmes lois. Encore qu'en dépit des multiples réformes engagées par le gouvernement depuis l'entrée en vigueur de l'acte Uniforme Ohada, le mouvement coopératif camerounais est resté peu dynamique et la contribution des coopératives à la croissance économique en général (création des richesses et des emplois) et au développement des filières agricoles en particulier est faible.

Comment comprendre que depuis l'adoption de l'Acte Uniforme Ohada relatif au droit des sociétés coopératives et son entrée en vigueur le 15 mai 2011, qui a modifié de façon significative le cadre juridique de l'ensemble des structures camerounaises à caractère coopératif, question de permettre à ces structures

d'intégrer les dispositions de ce nouveau cadre juridique dans leur organisation et leur fonctionnement, pratiquement rien n'a changé ? Pour permettre à ces structures de se mettre en conformité avec la nouvelle norme juridique, le Minader a décidé de la reprise effective des immatriculations harmonisées conformément au communiqué du Minader du 25 avril 2016. Dans la même logique, il a instruit par lettre circulaire du 13 novembre 2018, l'harmonisation de la codification de l'inscription des GIC avec celle de l'immatriculation des sociétés coopératives.

Renforcer La dynamique interprofessionnelle

Par un autre communiqué datant du 05 juin 2018, le Ministre a ordonné à toutes les sociétés

coopératives exploitant des succursales de se conformer aux dispositions de l'Acte Uniforme Ohada relatif au droit des sociétés coopératives : « Les sociétés coopératives, les unions de sociétés coopératives, les fédérations de sociétés coopératives, les confédérations de sociétés coopératives et leurs réseaux constitués antérieurement à l'entrée en vigueur du présent Acte uniforme sont, sauf dispositions contraires, soumises à ces dispositions. Elles sont tenues de mettre leurs statuts en harmonie avec les dispositions du présent Acte uniforme dans un délai de deux ans à compter de son entrée en vigueur ». Ladite période transitoire a couru du 15 mai 2011 au 15 mai 2013. Et depuis cette date butoir, a déploré le Minader, bon nombre de sociétés coopératives sont en situation irrégulière.

C'est en raison de cela que la numérisation du processus d'immatriculation et inscription des sociétés coopératives et Groupes d'Initiative Commune en cours de finalisation, devra avoir pour effet dans un proche délai la mise à jour de ce fichier, pour n'y garder que celles des structures qui, non seulement se seront arrimées au nouveau cadre juridique, mais qui respectent les dispositions relatives à la bonne gouvernance dans leur management, notamment leurs obligations en matière de transparence dans la gestion et de publicité.

La portée de cet atelier selon le souhait émis par Gabriel Mbairobe, ministre de l'agriculture et du développement rural devra donc impacter non seulement le mouvement coopératif, mais également renforcer la dynamique interprofessionnelle du pays.

Martin Paul Akono

Projet de développement rural du Mont Mbappit phase II La dernière ligne droite



Une vue de l'atelier

La 9ème session du comité de pilotage a siégé le 14 mars 2024 à Yaoundé alors que se profile déjà la fin des travaux.

Le ministre de l'agriculture et du développement rural, Gabriel MBAIROBE a présidé à Yaoundé la neuvième session du comité de pilotage du projet de développement rural du Mont Mbappit phase II (PDRM-II). Les travaux portaient sur le rapport d'activité 2023 et le programme de travail du budget 2024.

D'après le Minader, <<Il était question au cours de cette neuvième session du comité de pilotage du projet du Mont Mbappit phase II, de préparer la clôture de ce projet qui se terminera avant la fin de l'année 2024 et trouver les voies et

moyens pour pérenniser les actifs du projet. Car, celui-ci a pu mettre en place non seulement des unités de transformation des produits tels que la tomate, le maïs, l'huile de palme mais aussi des pôles de tracteur. Le projet a également permis de mettre en place des services sociaux de bases internes tels les écoles, les centres de santé, des adductions d'eau. Donc aujourd'hui, il va falloir Renforcer les coopératives partenaires qui sont chargées de préserver les acquis de ce projet et en préparer la clôture acceptable du projet, dont le taux d'exécution aujourd'hui est de 938%>>.

Pour le coordonnateur, <<C'est un projet qui a été mis en place pour l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble de la population du Noun.

Au-delà de cette amélioration, ça sera de développer des activités génératrices des gains.

Actuellement, nous avons réalisé des infrastructures sociales tels que les centres de santé, les écoles, les forages, les pistes rurales. On a entièrement réalisé dans tous les 08 arrondissements. Nous avons mis en place des centres coopératives avec des bâtiments; nous avons également mis en place des machines de production (des tracteurs, motoculteurs, des concasseurs), bref tous les accompagnements et le matériel nécessaire pour accompagner les paysans dans la production et évidemment, il y a aussi d'énormes quantités d'intrants que nous avons distribué dans les coopératives. Les fonds tournants vont per-

mettre de placer ces intrants auprès de la population afin qu'elles remboursent en même temps de manière à pérenniser cette activité. Évidemment, il y a une ligne de financement de près d'un milliard de francs CFA sur le fond islamique pour le développement qui sont repartis dans les 08 arrondissements. Ces fonds sont là pour continuer à financer les coopératives après le projet.

L'objectif final de ce comité de pilotage est d'essayer de mettre en place un mécanisme de sécurisation de tous ces moyens financiers, matériels qu'on a mis sur ce projet de manière à ce qu'il y ait une pérennisation certaine à la fin du projet>>

Arianne.T

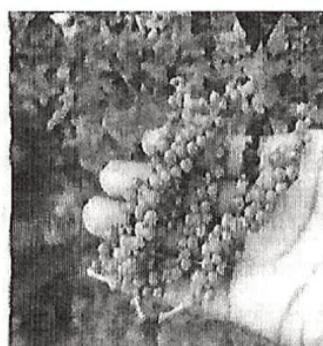


Photo de famille

Culture de poivre

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE POUR LE
DÉVELOPPEMENT
(IRAD)
CENTRE RÉGIONAL D'EKONA
STATION POLYVALENTE DE NJOMBE



**FICHE TECHNIQUE
CULTURE DE POIVRE (*Piper nigrum*)**

3- Opération en champ

Défrichage et abatage des arbres sur la parcelle choisie

- Piquetage

Il s'agit de matérialiser par des piquets le futur emplacement de chaque plant. Les écartements variés :

- Pour 2000 Plants à l'hectare on a 2,5 m * 2 m
- Pour 2500 Plants à l'hectare on a 2m * 2 m.

• Tuteurage

Consiste à creuser des trous de 40 cm×40cm×4 et enfuir le tuteur sur lequel va s'enrouler la tige poivrier. Cette opération s'effectue 1 an avant la plantation du poivrier.



Photo 4: Mise en terre d'un tuteur

Le poivre est une plante pérenne et grimpante originaire du Sud - Ouest de l'Inde. Les pieds de poivriers peuvent atteindre 10 m de haut et croissent sur les supports. Elle est une plante introduite au Cameroun par les Allemands et Français de la Cameroun Development Corporation (CDC). De son nom scientifique *Piper nigrum*, elle est l'une des épices les plus recherchées et les plus utilisées par les populations dans la confession des mets. Le présent dépliant ressort les principales étapes de la production du poivre.

1- Conditions ou exigences en sol et climat

Choisir un sol riche en matière organique avec une facilité de drainage d'eau, de préférence les sols volcaniques contenant de la pouzzolane.

- Le pH du sol adapté à la culture du poivrier est compris entre 5,5 et 7.
- Le climat le plus approprié est un climat tropical humide avec des précipitations annuelles de 2000 mm à 4000 mm bien réparti sur l'année, associé à des températures oscillant entre 25° C et 33° C.

Cette culture peut être pratiquée à des altitudes inférieures à 500 m et supérieur à 1500 m d'altitude.

2- Mise en place de la pépinière

- **Récolte des boutures :** choisir les boutures orthotropes de 2 à 3 nœuds prélevés sur la partie verte les poivriers adultes sains âgés d'au moins 5 ans.



Photo 1: Récolte des boutures

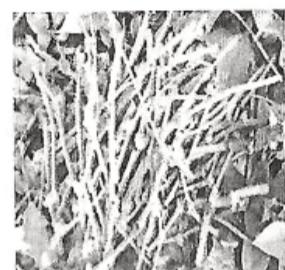


Photo 2: Echantillon des boutures

- **Préparation du substrat :** le substrat le plus adéquat est un mélange de terre plus pâche à café et fiente de poule ou bourse de bœuf, traité par un nematicide et un insecticide.
- **Mise en pot :** au moment de la mise en pot des boutures seul 2 nœuds pénètrent dans le sachet placés sous une ombrrière ou dans une serre.



Photo 3: Mise en pot des boutures et arrosage

• Planting des poivriers



Photo 5: illustration du planting d'un plan de poivrier

• Fertilisation

Elle se fait trois fois par an en utilisant soit : les engrangements bouses de organiques (soit le compost, soit les fientes de poule ou les vaches) soit les engrangements chimiques (21-08-12, 12-14-18). Période d'épandage : Avril, Août et octobre.

• Entretien de la culture

Cette activité est basé sur :

Désherbage, le buttage, conduite des lianes sur le tuteur, le rabattage du poivrier dans le sol jusqu'à la première ramification, la taille du poivrier et du tuteur, le remplacement des plants morts et enfin lutte contre les maladies.

• Récolte

Elle débute au mois de Novembre et s'achève en Mai. Le poivre peut être récolté sous trois formes :

Le poivre vert : c'est celui-là qui est récolté à l'état immature

Poivre noir : la récolte doit se faire lorsque les grappes sont entièrement matures (baies de couleur jaune)

Le poivre blanc : la récolte est faite lorsque le poivre est complètement mature et le murissement complet (baies de couleur orange ou rouge).

• Rendement de la culture de poivre

- ✓ 1ha de poivrier peut donner environ 1 tonne voir 4 tonnes dans une exploitation moderne

NB: Toujours planter les tuteurs 1an avant la mise en place de la culture.

Pendant que les tuteurs seront en croissance, mettre en place la pépinière de poivrier qui dure 6 à 8 mois environ.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE,

Contacter l'IRAD de NJOMBE

Tél: (237) 674 42 87 67/693 17 63 67

E-mail: irad@irad.cm

Comment planter l'avocatier (*Persea americana Mill.*)

CHOIX DES ZONES DE CULTURE

Exigences climatiques

L'avocatier est susceptible d'être cultivé sous des climats très différents. En Polynésie, on retiendra préférentiellement les variétés de race Antillaise pour les îles de la Société car elles sont bien adaptées à ce type de climat assez humide. Pour les Australies et les Gambier on pourra utiliser une gamme beaucoup plus large de variétés et en particulier les variétés de races guatémaltèque et mexicaine plus tardives.

Une saison sèche marquée (déficit hydrique de 2 mois) est favorable pour induire une bonne Floraison. Un ensoleillement important est également nécessaire (2500 à 3000 h/an.)

Les besoins en eau de l'avocatier sont compris entre 1200 et 1600 mm/an mais varient en fonction du stade végétatif: faibles durant la période d'induction florale, plus élevés de la nouaison à la récolte. L'avocatier exige d'autre part une humidité suffisamment élevée au moment de la floraison (70 à 80 %), puis plus modérée pendant la phase de grossissement des fruits. Un degré hygrométrique trop élevé est en effet favorable au développement de maladies et de certains ravageurs tant sur les feuilles que sur les fruits (Scab, Cercospora, anthracnose, thrips, cochenilles).

Exigences édaphiques

Plus que toute autre culture fruitière, l'avocatier a des exigences importantes si l'on veut assurer la longévité des arbres. L'avocatier demande surtout des sols bien drainés. En effet, l'avocatier est extrêmement sensible à l'hydromorphie du sol même lorsque celle-ci est faible et temporaire. Cette sensibilité tient à la présence d'un champignon du genre *Phytophthora* qui s'attaque aux racines et à la base du tronc entraînant des pourritures et bien souvent la mort de l'arbre. Cet agent pathogène se développe dans les sols compacts et asphyxiants. Pour cette raison, en climat tropical, on préférera de loin les sols les plus légers voire sableux. La profondeur du sol devra être de 1 m à 1,50 m. Pour éviter les toxicités aluminiques ou manganiques, on choisira des sols à pH supérieur à 4,5 - 5,0 ou on effectuera des amendements calciques.

D'une façon générale, les conditions écologiques définies pour la culture de l'avocatier sont fonction du risque d'attaques des racines et/ou du tronc par le *Phytophthora cinnamomi*. Derrière une défriche on peut redouter des attaques de pourridés. On prendra soin d'attendre environ 6 mois après défrichage pour effectuer la plantation.

PREPARATION DES PARCELLES

Les opérations suivantes seront effectuées :

- Dégagement des souches et racines
- Epierrage grossier
- Etablissement d'un réseau de drainage efficace
- Aménagement d'accès à la parcelle
- Equipement d'un réseau d'irrigation dans les cas où cela se révèle nécessaire.
- Plantation de brise vents

PREPARATION DU SOL

Dans un souci de qualité, le travail du sol devra être effectué par temps sec et après un ressuyage. La préparation de sol a pour but de faciliter l'implantation et le Développement racinaire des plants. Une succession d'opérations doit donc être envisagée en tenant compte des aptitudes du terrain :

- Décompter le sol et casser un éventuel horizon induré pour améliorer le drainage.



Un sous-solage croisé en diagonale par rapport à l'axe de la pente, à une profondeur si possible de 80 cm.

- Rééquilibrer chimiquement (fumure de fond) les parcelles: l'amendement sera défini au vu des résultats d'analyses de sol pratiquées sur des échantillons prélevés à 25 cm et à 50 cm de profondeur. En l'absence d'analyse on apportera une fumure à base de Calcium, de Phosphore et de Potassium. On apportera par exemple par arbre : 5kg de chaux, 1 kg d'hyper phosphate et 1kg de Sulfate de Potassium. A défaut on pourra utiliser des engrains complets.

- Labour de défoncement si le profil du terrain le permet ;

- Piquetage ;

- Constitution de buttes d'une hauteur moyenne de 30 cm et d'un diamètre à la base

De 1 m. Ces buttes pourront être avantageusement enrichies en matière organique (incorporation de compost, de fumier décomposé ou de toute autre source d'humus).

Si une préparation intégrale mécanisée n'est pas nécessaire ou possible, l'arboriculteur pourra s'orienter sur une préparation au trou. Celui-ci devra alors avoir un volume suffisant pour permettre une bonne exploration racinaire (environ 1 m³) et la fumure de fond se fera au niveau de chaque trou.

MATERIEL VEGETAL

Le matériel végétal utilisé sera issu d'une multiplication végétative c'est à dire des plants greffés permettant de garantir les caractères variétaux et une mise à fruit plus précoce.

Le choix variétal devra prévoir l'utilisation conjointe de variétés pollinisatrices de Groupes opposés, dont la floraison se situe à la même période que les variétés dominantes retenues. En effet, il a été prouvé que la présence simultanée d'arbres de groupes opposés entraîne une augmentation de rendement.

IMPLANTATION DE LA CULTURE

Les écartements entre les arbres devront tenir compte de leur développement ultérieur, donc des variétés et des conditions climatiques. En zone tropicale, on recommande généralement des distances de plantation comprises entre 7,8 et 9 m soit des densités allant de 206, 150 à 125, plants/ha.

Il est recommandé de planter les avocatiers sur butte (hauteur moyenne de 30 cm et Diamètre à la base d'environ 1 m). L'alternance variétale s'opère par ligne sans qu'il y ait de règle stricte quant aux proportions d'arbres "A" et d'arbres "B" pour des variétés ayant une même époque de floraison.

CONDUITE DE LA CULTURE

Contrôle de l'enherbement

Le contrôle des adventices peut se faire par l'emploi d'herbicides systémiques, qui, utilisés à des concentrations convenables et au bon stade permettent d'obtenir un contrôle efficace sur une période minimale de 2 mois.

S'il n'est pas inclus dans la spécialité commerciale de l'herbicide il est important que le traitement soit appliqué avec un agent mouillant qui améliore son efficacité. Il est nécessaire que la molécule chimique ait le temps de pénétrer la plante (pas de pluie dans un délai minimum de 4 heures sinon obligation de refaire le traitement).

NB : Les herbicides systémiques doivent être appliqués avec précaution autour des jeunes plants pour éviter tout risque d'embruns toxiques pour la plante. Sur jeune parcelle, un détourage manuel des plants est donc recommandé.

Taille

Les avocatiers doivent recevoir une taille de formation de façon à obtenir un tronc d'environ 50 cm de hauteur (suppression des branches trop basses ou mal placées). Les premières années, il peut être nécessaire de supprimer les repousses de portegreffe. Par la suite, la taille sera réduite au strict minimum et consistera principalement à supprimer les branches mortes ou cassées, les enchevêtrements au milieu de la frondaison et à relever la jupe des arbres. Pour des variétés à port très érigé on sera amené les premières années à faire des tailles répétées ayant pour but d'orienter les branches vers l'extérieur et donc d'ouvrir l'arbre.

Quand les arbres deviennent trop grand (hauteur dépassant 4-5 mètres), il est nécessaire de procéder à l'écimage pour faciliter la cueillette. Cet écimage peut être répété chaque année après récolte. Les tailles seront effectuées avec les précautions d'usage.

Fumure :

Un programme indicatif de fertilisation, en fonction de l'âge des arbres. Il est cependant rappelé qu'il est conseillé de faire des analyses de sol pour connaître la fertilité de son sol et effectuer les corrections nécessaires dès la plantation.

- Un amendement calco-magnésien peut être nécessaire mais devra être défini par des analyses de sol.

TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES

Les champignons pathogènes

- Lutte contre les pourritures racinaires. C'est particulièrement le champignon : *Phytophthora cinnamomi* qui provoque les dégâts les plus graves aux vergers

d'avocatiers. Les attaques se produisent sur les racines et/ou à la base du tronc et peuvent occasionner la mort de l'arbre. Les traitements chimiques à base d'Aliette (phosethyl-Al) en pulvérisation foliaire à la dose de 250 g p.c./hl (à raison de 10 à 15 l de solution par arbre) doivent être effectués et répétés 2 à 3 fois/ an dès que les premiers symptômes de dépérissement apparaissent sur 1 ou plusieurs arbres. Rappelons cependant qu'il est important de choisir des sols bien drainés pour éviter cette maladie.

- Lutte contre l'antracnose (*Colletotrichum*) : Cette maladie occasionne Des taches noires sur fruits qui évoluent rapidement après récolte pendant la maturation du fruit qui peut pourrir entièrement. Pour lutter contre la maladie il convient de traiter le feuillage et les fruits pendant les mois qui précèdent la récolte.

La meilleure efficacité est obtenue par l'application en alternance de produits systémiques comme le prochloraze (Sportak) ou le bénomyl (Benlate) et de contact comme le mancozèbe (Dithane M45) ou l'Oxychlorure de cuivre (Cuprosan).

- Lutte contre le cercospora (*Cercospora purpurea*) : Ce champignon occasionne également des taches brunes voire pourpre sur feuilles et fruits. Ces taches sont de forme irrégulière et souvent entourées d'un halo jaunâtre sur feuilles. Les traitements préconisés sont les mêmes que ceux effectués sur l'antracnose.

Les ravageurs

Les Thrips (*Selenothrips rubrocinctus*) : ces petits insectes de forme allongée, noirs de 1 à 2mm de long, ont des larves plus petites blanches et reconnaissables à la coloration rouge de leur troisième segment abdominal. Les dégâts sur feuilles et fruits se manifestent par des taches brun-rouille qui peuvent s'étendre sur des plages très étendues et accompagnées de petites déjections noires. Le traitement peut se faire avec un produit assez efficace l'abamectin (Vertimec ou Agrimec) par pulvérisation à raison d'une solution contenant 50ml de produit commercial pour 100 litres d'eau. Ce produit a également une action acaricide.

Les cochenilles et aleurodes : ces insectes sont moins courants que sur les agrumes. Si de sérieuses attaques sont observées ont pratiquer les mêmes traitements que ceux recommandés pour les agrumes (en particulier huiles blanches d'été)

Les acariens : ce sont en particulier les acariens du groupe des Tétraniques qui peuvent donner au feuillage un aspect bronzé rougeâtre qui diminue fortement L'activité des feuilles et détériore l'aspect des fruits. On utilisera soit le Vertimec si des thrips sont observés, soit des acaricides spécifiques (Kelthane, Peropal, etc....)

Récolte

Les avocats doivent, toujours, être cueillis en coupant les pédoncules avec un séateur, à 0,5 à 1 cm au-dessus du fruit. Il ne faut surtout pas arracher les fruits, en raison des risques des pourritures à *Diplodia*.

Rendement :

La récolte est obtenue 3 à 4 ans après plantation pour les arbres greffés et 5 à 7 ans pour les non greffé. Le rendement par arbre peut être de 130 kg et plus. Au niveau d'un verger bien entretenu, le rendement varie de 9 à 20 T/ha/an.

Vous aimeriez investir dans l'agriculture ? N'hésitez pas à nous contacter. Nous offrons des services d'accompagnement pour la réalisation de vos projets d'exploitation agricole.



NOTRE EXPERTISE A VOTRE SERVICE

TONER SUPER 45 SE

Lambda-cyhalothrine 15 g/l + Thiaméthoxame 30g/l



**INSECTICIDE À LARGE SPECTRE
POUR TOUTES VOS CULTURES**

Rue 1.810 Bonateki- Deido / B.P 5724 Douala - Cameroun
Tél : +237 233 47 15 35 / 233 40 02 79 / Email: info@royalchimie-phyto.cm
www.royalchimie-phyto.cm